



Le Cerclier 2012



Bulletin municipal de Merry-la-Vallée N°17



GESTION MUNICIPALE

- 4 Budget communal
- 5 Inauguration
- 7 L'église
- 10 La voirie
- 12 Le pont de Rhodes
- 14 Eclairage public
- 15 Cimetière communal
- 16 Elagage
- 18 La forêt

ACTUALITÉS

- 19 Vie scolaire
- 21 Portes ouvertes
- 22 Maurice Dissard
- 23 Pompiers
Recensement 2011
- 24 Devoir de mémoire
- 25 En bref...

VIE ASSOCIATIVE

- 26 Reliance
- 27 Saint-Félix
SIVU
- 28 Association foncière
La pêche

HISTOIRE LOCALE

- 29 La mairie-école

PLUS D'INFOS

- 40 "Habiter mieux"
- 41 SPANC
Sols argileux
- 42 Etat civil
Nos artisans

Comité de rédaction : Roger Charpy, Patrick Maniez
Guy Prévost et Francis Rique

Réalisation : Guy Prévost

Logo Cerclier : Marcel Poulet

Photo de couverture : Guy Prévost

Relecture : Anne-Marie Poulet

Impression: Starprint, Zone tecnosud 66000 Perpignan

Tirage : 270 exemplaires

N° ISSN : en cours

Dépot légal à la parution



Editorial

Le mot du maire,



Photo S. Roux

Comme le veut la tradition désormais bien établie, il me revient, à la demande du réalisateur de ce 17^e numéro de notre bulletin municipal « le Cerclier » la rédaction de l'éditorial.

Sans la pugnacité de notre premier adjoint, Guy Prévost, qui rassemble la documentation photographique, les informations municipales et extra municipales tout au long de l'année et ensuite réalise la rédaction des articles et la mise en pages, ce bulletin municipal n'existerait pas.

Chacun d'entre nous se doit d'abord de le féliciter et ensuite de l'encourager à poursuivre ce travail de rédacteur-réalisateur.

Ce bulletin municipal est le reflet annuel de la vie de notre village, des travaux réalisés et des projets envisagés que vous allez découvrir à la lecture dans cette édition 2012. Dans quelques décennies, il constituera sans doute un document d'archive pour nos futurs historiens locaux. Dans ce numéro, vous jugerez de l'importance de la conservation des documents, des archives, en découvrant l'historique du bâtiment école-mairie réalisé par Anne-Marie et Marcel Poulet.

Les nouveaux projets envisagés pour l'année 2013 ne pourront se concrétiser que si les aides financières escomptées pour leur financement sont au rendez-vous. Malgré une gestion rigoureuse, le budget communal seul, reste insuffisant.

La vie associative de notre village diminue inexorablement, comme partout ailleurs, faute de nouveaux bénévoles pour assurer la relève. Chacun de nous peut encourager les responsables des associations en participant aux activités et manifestations qu'ils nous proposent en cours d'année et, pourquoi pas en intégrant les associations.

Toute l'équipe municipale vous souhaite bonne lecture de ce bulletin municipal N° 17 de l'année 2012, en espérant qu'il comblera toutes vos attentes. Avec tous mes meilleurs vœux de santé et de bonheur en famille ainsi que la réussite dans votre vie professionnelle en ces temps difficiles sur le marché du travail. Bonne année 2013 à tous.

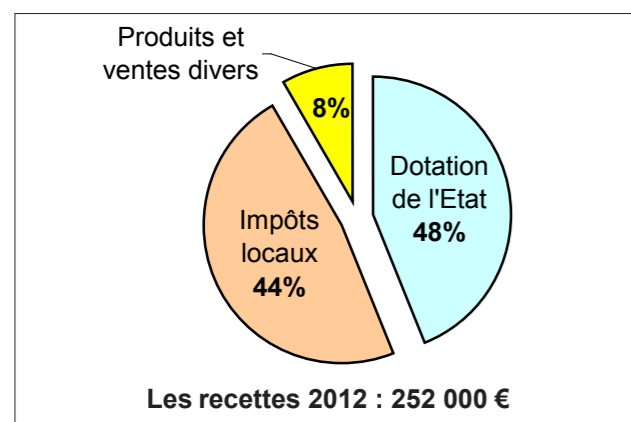
**Le maire,
Roger Charpy**

Budget communal 2012

Ecrire un article, qui ne soit pas rébarbatif, sur le budget communal est un exercice délicat. Un budget comporte beaucoup de chiffres avec au final deux colonnes, une pour les recettes, une pour les dépenses, et un total qui doit s'équilibrer parfaitement au centime près. Un budget équilibré, règle incontournable, n'est pas pour autant le reflet d'une bonne gestion, il faut parfois savoir lire entre les lignes. Citer trop de chiffres lasse rapidement le lecteur, nous nous contenterons donc de quelques uns et de commentaires pour résumer ce budget.

Les recettes

Trois sources alimentent nos recettes :



1- Impôts locaux : 110 800 €

En hausse de 2,3% par rapport à 2011. Cette hausse découle de l'ajustement annuel des bases locatives par l'administration fiscale. Nous rappelons que les taux des taxes des impôts locaux n'ont pas augmenté depuis le début de notre mandat.

2- Etat : 120 300 €

Somme que nous verse l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des compensations, soit une hausse de 1%. En 2013, l'Etat prévoit le gel des dotations, dette oblige !

Les compensations concernent les taxes foncières et d'habitation : les personnes à faible revenu en étant exonérées partiellement ou totalement, l'Etat compense ce manque à gagner pour la commune.

3- Produits et ventes divers : 20 800 €

Cette recette varie beaucoup d'une année à l'autre. Pour 2012, la vente des chênes dans la parcelle de régénération N°13 rapporte la belle somme de 16 000 €, à laquelle il faut ajouter la location des droits de

chasse et de pêche, la redevance d'occupation du domaine public et quelques menues recettes.

Les dépenses

Après le paiement des dépenses courantes (personnel, éducation, impôts, assurance, entretien de voirie et bâtiments, énergies, remboursements des emprunts... etc.), le solde entre recettes et dépenses reste heureusement positif mais laisse une marge de manœuvre assez faible d'où la nécessité du recours à l'emprunt pour les grosses opérations comme la rénovation du bâtiment école-mairie.

Il importe aussi de conserver une réserve d'argent importante pour payer les entreprises, les subventions arrivant le plus souvent après la fin des travaux.

Quelques dépenses pour 2012 :

- Entretien des routes : 60 000 €
- Frais de personnel : 73 000 €
- SIVOS (école) : 34 000 €

Ces 2 derniers postes absorbent à eux seuls la totalité du revenu des impôts locaux ! Certains administrés "râlent" parfois avec comme argument :
- « Je paye des impôts, donc j'ai droit à ceci ou cela... »

Il faut garder à l'esprit que sans la dotation de l'Etat, il est impossible de gérer la commune !

Quant aux investissements, 2012 aura été une année de pause, il nous faut « digérer » un peu la réhabilitation du bâtiment école-mairie. Ils reprendront en 2013.

Si malgré des recettes modestes, nous avons pu mener à bien beaucoup de travaux depuis le début de notre mandat sans endetter trop la commune, c'est aussi parce que nous réalisons beaucoup par nous-même sans faire appel aux entreprises. C'est une source d'économie importante qui nous permet d'investir dans l'entretien des routes ou la rénovation des bâtiments par exemple.

C'est le résultat de l'engagement de quelques élus, de la disponibilité du maire et de l'adjoint dû à leur statut de retraités ainsi qu'à leurs talents de bricoleurs avertis et à la bonne volonté de l'employé communal. Dans un poste où l'on est souvent confronté à la critique, il n'est pas interdit de se faire des compliments de temps en temps...

G.P.

Inauguration du bâtiment école-mairie



Coupure du ruban par notre conseiller général

Dans la matinée du samedi 30 juin 2012 se déroula la cérémonie d'inauguration de la réhabilitation du bâtiment abritant l'école et la mairie. Cette manifestation symbolique fut l'occasion d'un intense moment d'émotion et de fierté pour les élus qui voyaient là se terminer officiellement le plus gros chantier de leur mandat et des tracas qui l'accompagnaient.

Pour l'événement, la municipalité avait invité les habitants de Merry qui répondirent nombreux à l'appel ainsi que des personnalités officielles. Etaient présents :

M. William Lemaire, conseiller général du canton et représentant le conseil général, M. Mahfoud Aomar, président de la CCA, Mme Tina Beauvalot, présidente du SIVOS du Vrin et les maires des communes faisant partie du SIVOS (Mme Annie Vivier, maire des Ormes, Mme Micheline Veillard, maire de Saint-Martin-sur-Ocre, M. René Meyer, maire de Sommeceaise, Mme Beauvalot représentait M. Philippe Georges, indisponible, maire de Saint-Aubin-Chateauneuf).

M. Guillaume Larrivé, notre député, n'était pas là car

les invitations furent envoyées avant le deuxième tour des élections.

La cérémonie débuta par le discours du maire, Roger Charpy, qui retraça l'historique du projet et les difficultés rencontrées. Il rappela le montant des travaux et remercia le conseil général et l'Etat pour leurs subventions et tous ceux dont la participation contribua à la réussite du projet, professionnels et bénévoles. Dans des discours improvisés, le conseiller général et le président de la CCA répondirent au maire en félicitant le conseil municipal pour le travail accompli et sa volonté de moderniser notre commune en mettant à disposition des élèves, enseignantes, élus et habitants des locaux fonctionnels, aux normes, bien isolés et agréables à vivre.

Après la coupure symbolique du ruban tricolore, les nombreux participants purent visiter le bâtiment pour apprécier les travaux réalisés. La cérémonie se termina dans la bonne humeur par la dégustation de petits fours, gougères et apéritifs.

G.P.

L'inauguration en images

Les invités pouvaient consulter l'historique et le coût du projet sur des panneaux d'information.

Des plans et photos montraient l'état du bâtiment avant et après les travaux.



Les officiels : de gauche à droite,
 Mahfoud Aomar, président de la CCA.
 René Meyer, maire de Sommecaise.
 William Lemaire, conseiller général du canton.
 Le maire de Merry.
 Micheline Veillard, maire de Saint-Martin-sur-Ocre.
 Annie Vivier, maire des Ormes
 Tina Beauvalot, présidente du SIVOS du Vrin.

Un moment de convivialité :

L'apéritif offert après la cérémonie permet à chacun d'échanger ses impressions sur le nouvel aspect des lieux



LA CONTRIBUTION DE MARCEL POULET

Pour l'inauguration, Marcel Poulet accepta de nous prêter un magnifique tableau (1,50 m x 1,50 m) pour décorer la salle du conseil. Le tableau est resté après la cérémonie et agrémente dorénavant les séances du conseil municipal, les couleurs de l'œuvre s'harmonisant parfaitement avec la couleur des murs. Par la suite, l'artiste a fait don de cette œuvre à la commune. La municipalité remercie très chaleureusement Marcel Poulet pour sa générosité et se réjouit de conserver cette superbe toile pour la postérité.

L'église Saint-Vincent



Le piteux état de la façade donnant sur la place

Un nouveau chantier à l'étude

Implantée depuis le XIIe siècle en son emplacement actuel, notre église n'a pas très fière allure ! L'image du centre du village est un souci majeur de la municipalité depuis le début de son mandat. La situation s'est déjà nettement améliorée avec la réhabilitation du bâtiment école-mairie et ses annexes.

Maintenant, la mairie a décidé d'en finir avec l'état de vétusté de notre église et envisage dans une première phase la réfection des enduits extérieurs. Au préalable, les murs seront réparés et les pierres de taille ayant le plus souffert des outrages du temps seront remplacées notamment celles du portail d'entrée et quelques autres sur les contreforts.

Les derniers travaux importants de maçonnerie remontent à 1900. Lors de la réfection de la voûte en torchis de la grande nef, on s'aperçut que le pignon au-dessus de la porte d'entrée s'effritait. Il fallut le démolir et le refaire sur un tiers de sa hauteur environ. (Archives de la paroisse)



Des pierres d'encadrement du portail sont à changer

L'église est un bâtiment communal. Elle fait partie de notre histoire, de l'âme du village et mérite à ce titre toute notre attention quelles que soient nos convictions religieuses. Les autres communes l'ont bien compris et aux alentours, la plupart d'entre elles ont été restaurées. Merry-la-Vallée, comme à son habitude est à la traîne. La conséquence de cet attentisme risque d'être douloureuse pour notre budget.

En effet, il y a peu de temps encore, toutes sortes de subventions pour ce genre de projet ne manquaient pas. Ainsi, nos amis de l'association « Sauvegarde de Saint-Félix » ont pu grâce à leur détermination, mais aussi grâce aux subventions, restaurer la chapelle en ruines. Aujourd'hui, avec une crise durable et le problème de la dette souveraine, la manne des subventions est en voie de tarissement et risque même l'assèchement complet pour ce genre d'opération !

L'état des lieux

Début 2012, nous avons fait appel à M. Champmartin, technicien des Bâtiments de France basé à Auxerre, pour nous conseiller et faire un état des lieux. Ses conclusions confirment celles de M. Knop, architecte des Bâtiments de France, lors de sa venue en mai 1998. En résumé, il est dit :



L'arrière de l'église n'offre pas une perspective très agréable aux utilisateurs du bâtiment école-mairie et aux visiteurs...



La façade sud-est avec ses contreforts en pierre

LE DIAGNOSTIC DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Concernant la structure même de l'édifice, il ne semble pas y avoir de problème, excepté un "ventre" sur la face Ouest du clocher. "Ventre" sans doute dû à des infiltrations d'eau par la corniche. Son étanchéité est à revoir. Des plantes poussent dans les joints.

Un autre problème apparaît au niveau du beffroi. Celui-ci a été réparé par des tirants dont deux touchent la maçonnerie du clocher.

De plus, la cloche lancée à la volée touche deux autres tirants et le beffroi semble prendre trop de mouvement de manière déséquilibrée. (Cette malencontreuse réparation impose désormais l'arrêt absolu de la mise en volée de la cloche en attendant de connaître les mesures qui s'imposent...) Outre un démaillage et un repiquage de tuiles, trois contreforts et un angle de mur sont à restaurer. Pour les enduits, il convient d'utiliser un mortier à base de chaux hydraulique naturelle ou un bâtard de chaux hydraulique naturelle et de chaux aérienne appliqué de manière traditionnelle.

Préparation du dossier

Notre église n'étant pas classée monument historique, M. Champmartin nous a confirmé que nous n'étions pas obligés de faire appel à un architecte pour la réfection des murs et des enduits extérieurs. Excellente nouvelle qui permettra de substantielles économies sur le projet ! L'assistance technique du Conseil d'architecture et d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) mis récemment en place par le Département nous est acquise.

Sans architecte, c'est aux élus de faire son travail ! Il est déjà bien avancé. Après avoir relevé les cotes de l'édifice, les plans au sol et des façades ont été dessinés par nos soins. La surface d'enduit est calculée et il a été précisé les pierres de taille, sculptées ou non, qu'il conviendra de changer. Des devis ont été demandés aux deux entreprises icaunaises spécialisées dans la restauration des monuments historiques. Il reste à finaliser les dossiers de demandes de subvention.

L'enveloppe budgétaire du projet est de l'ordre de 100 000 €, non compris la réfection du sol du parvis et la reprise d'étanchéité de la façade Ouest du clocher. Compte tenu de l'état de nos finances et avec quelques subventions, le projet semble financièrement réalisable et les travaux pourraient débuter fin 2013 ou début 2014. Vous en saurez plus en 2013. De toutes manières, temporiser encore ne conduirait qu'à un renchérissement du coût de l'opération et puis l'état de vétusté de cet édifice n'a que trop duré !

G.P.

Après la fin de la 2^e guerre mondiale, la partie nord de la toiture de notre église fut couverte avec des tôles abandonnées par les Allemands. Elles provenaient d'un hangar construit sur la place pour abriter leur matériel roulant.

L'église retrouvera ses tuiles en 1962. Un artisan du pays, Robert Bardot, réalisera les travaux pour 7400 NF de l'époque.

A la demande de l'abbé Noïrot, l'archevêché offrira généreusement un don de 3700 NF à la commune.

Au 1^{er} plan, du gravillon destiné aux premiers goudronnages de nos routes alors en cailloux



L'étanchéité de la façade sud-ouest du clocher doit être reprise, des plantes se sont installées ! Au niveau des grès, on devine le "ventre" du clocher.



Une partie de la charpente de l'église



La croisée d'ogives de la partie latérale de notre église (1673)

Entretien de la voirie



Les
travaux
2012

Importantes reprises en profondeur route de Rhodes sur une centaine de mètres

Cette année encore, la municipalité a consenti un effort financier très important pour la remise en état de notre réseau routier : 60 000 € ont été investis, y compris les imprévus. La volonté des élus pour rendre à notre commune des routes dignes de ce nom ne faiblit pas et l'effort sera poursuivi.

Certes, il reste encore beaucoup à faire sur nos 22 kilomètres de voies communales dont l'entretien a été trop longtemps négligé, mais nous commençons à entrevoir le bout du tunnel. Les routes les plus dégradées sont maintenant refaites. Elles ont nécessité des travaux importants et coûteux.

Le reste du réseau routier est moins dégradé et sa rénovation suppose des sommes moins importantes. Autrement dit, avec une même somme, nous pourrions rénover une plus grande longueur de voie et ainsi accélérer la politique engagée avec détermination depuis le début de notre mandat.

Reprofilage à la grave émulsion, reprise en profondeur, dérasage d'accotements, curage de fossés et enduits superficiels étaient au programme 2012

Les routes refaites en 2012 :

- **Route de Rhodes** (VC2, deuxième tronçon) :

Chacun connaissait l'état déplorable de cette route. Un violent orage de printemps aggrava encore la situation, un torrent d'eau dévala la route en emportant une partie de la chaussée. Cela nécessita une reprise en profondeur généralisée sur une centaine de mètres pour un coût de 15 000 € non prévu dans le budget du programme 2012... Cette route a été revêtue d'un enduit bi-couche pour une meilleure tenue dans le temps.

- **Route du Crot à la Croix de Saint-Marc** (VC4) :

Route mise à rude épreuve par le passage des cars scolaires. En hiver, la partie centrale de cette route était pleine d'eau en raison de fossés complètement obstrués.

- **Chemin des Guerriers au Crot** (VC 19 et 20)

- **Route de la Tournelle** (VC15) de la D22 au Chêne : Route dont la dégradation était amorcée et qu'il convenait d'enduire rapidement pour éviter des travaux ultérieurs plus coûteux.

- **Chemin des Vignes** :

Petit chemin en cours de dégradation où les déformations entretenaient d'importantes flaques d'eau.

La route de Rhodes : un exemple à ne pas suivre !

Sur deux ans, près de 50 000 € auront été nécessaires pour remettre en état cette route depuis le carrefour de l'Ormeau jusqu'à la route des Noues, pour une longueur de 1200 mètres sur une largeur d'environ 3 mètres. Une petite fortune ! Comment en est-on arrivé là ?

Tout simplement parce que cette route a été laissée à l'abandon durant 2 ou 3 décennies. Ayant perdu son étanchéité, elle s'est fortement déformée avec le passage d'engins agricoles de plus en plus lourds. Elle a fini de se déliter avec le ruissellement de l'eau en raison d'un profil ayant perdu son bombé et de fossés défailants.

Un renouvellement d'enduit sur une voie gravillonnée est impératif tous les 8 à 10 ans. Le non-respect de ce principe entraîne à brève échéance des travaux d'entretien bien plus onéreux qu'un simple enduit. Par exemple, pour cette voie d'une surface de 3600 m², un enduit superficiel (2€ HT le m²) réalisé à temps aurait coûté 8600 € TTC, soit presque 6 fois moins que le coût de la rénovation !

Repousser indéfiniment le renouvellement d'enduit de la voirie relève donc d'une mauvaise gestion, ce qui explique notre volonté de poursuivre les travaux routiers, même si cela pèse lourdement sur le budget communal. En matière de voirie, plus on attend, plus ça coûte cher ! Une gestion saine ne nous laisse pas d'autre alternative.

Et pour 2013 ?

Il faudra attendre le budget 2013 pour connaître la somme qui sera affectée à la voirie. Les routes prioritaires seront la route des Noues, la route de Parly, Maurepas, la route du Crot à Beauvoir et la rue de l'Eglise. Tout ne pourra être fait en 2013 ! Il faudra faire des choix.



Dérasage des accotements avant le gravillonnage pour permettre aux eaux de pluie de s'écouler dans le fossé



Reprofilage de la chaussée à la grave émulsion sur la route du Crot à la croix de Saint-Marc

Notre contrat de trois ans avec l'entreprise SGREG s'est achevé cette année. Pour l'an prochain, un nouvel appel d'offres devra être lancé, à moins qu'une prorogation du contrat soit négociable par la CCA dans l'attente des prochaines élections.

G. P.

Le pont de Rhodes

Les murs dégradés du pont ont été réparés



L'état des murs avant reconstruction

Le pont de Rhodes était en mauvais état. Au début des années 2000, un rapport de la Direction Départementale du Territoire (DDT) alertait déjà la mairie sur la nécessité de réparations urgentes. Le rapport signalait une voûte correcte mais des murs en aile à l'état de ruine, des infiltrations d'eau et des abords à débroussailler. La dégradation résultait de la disparition des pierres de taille protégeant les murs, tombées dans le lit du ru, et à la pénétration des racines des arbres et broussailles dans la maçonnerie. A l'époque, un devis de réparation fut établi par une entreprise mais le pont resta en l'état...

Travaux réalisés :

En 2010, arbres et broussailles aux abords sont coupés. Cette année, au début du mois de septembre, profitant de l'état de sécheresse, les murs des ailes ont été restaurés par nos soins, d'où une belle économie de l'ordre de 10 000 € pour le budget communal. Les murs ont été rebâti grâce aux grès retrouvés sous le pont et aux alentours, puis protégés par une dalle en ciment, les anciennes en pierre étant trop abîmées, et enfin rejointoyés. Les bas de murs reçurent un enduit pour les protéger des infiltrations d'eau en période hivernale. L'entreprise Michalyk de Saint-Privé profila les talus



à la pelle mécanique pour dégager les murs, arracha les souches pour éviter une repousse et modifia des fossés pour mieux diriger l'écoulement des eaux de la route dans le ru. De chaque côté du pont, le lit du ru a été nettoyé. En effet, des amoncellements de terre et des cépées de saule entravaient le passage de l'eau. La commune prit à sa charge ce nettoyage bien que le ru (ou plutôt un fossé drainant l'écoulement des terres depuis les Fourneaux) appartienne à l'Association Foncière, à qui revient l'entretien. La remise en état de cet ouvrage d'art s'imposait après la réfection de la route de Rhodes, c'est chose faite pour quelques centaines d'euros et avec le travail de l'employé communal, du maire et de l'adjoint.

Historique :

La route de Rhodes et le pont datent de la deuxième moitié du XIXe siècle. C'est à cette époque que la commune, grâce à l'aide de l'Etat, enrichi par le début de l'industrialisation du pays, décida la création d'un certain nombre de chemins vicinaux. Chemins dits de petite communication (aujourd'hui voies communales : VC) par opposition aux chemins de grande communication (routes départementales actuelles)

Ces chemins vicinaux remplacent les chemins ruraux en terre, difficilement praticables en mauvaise saison et dont se plaignaient beaucoup les habitants de Merry, petits cultivateurs pour la plupart.

Lors de sa séance du 17 juillet 1881, le conseil municipal approuve « tel qu'il est » l'avant projet du chemin de petite communication N°10 proposé par l'administration. Ce chemin part de la partie déjà construite, dans le haut de la Vaux des Huchons pour aboutir au chemin de grande communication N°83 (la D955 actuelle) au Jerriat en passant par Rhodes. Il emprunte le tracé d'un chemin rural existant, sauf dans sa partie finale à travers les bois du Jerriat.

La quote-part de la commune dans la construction est de 31%, le reste est financé par l'Etat et le département. Le compte rendu de la séance du 4 mars 1883 précise le coût de la construction : 6 561 francs de subvention et 3 534 francs à la charge de la commune. Somme qui sera prélevée en partie sur ses fonds propres et le reste par l'impôt des 13 centimes pendant deux ans...

En outre, la somme destinée à l'acquisition de très nombreux petits morceaux de parcelles des propriétaires riverains, pour élargir et redresser le tracé de l'ancien chemin, s'élève à 1165,11 francs. Une demande de dispense pour les frais d'enregistrement est faite à l'administration.

La route est terminée vers 1887. Les compte rendus du conseil, contrairement à d'autres routes, n'indiquent pas le nom de l'entrepreneur, ni le coût réel des travaux.

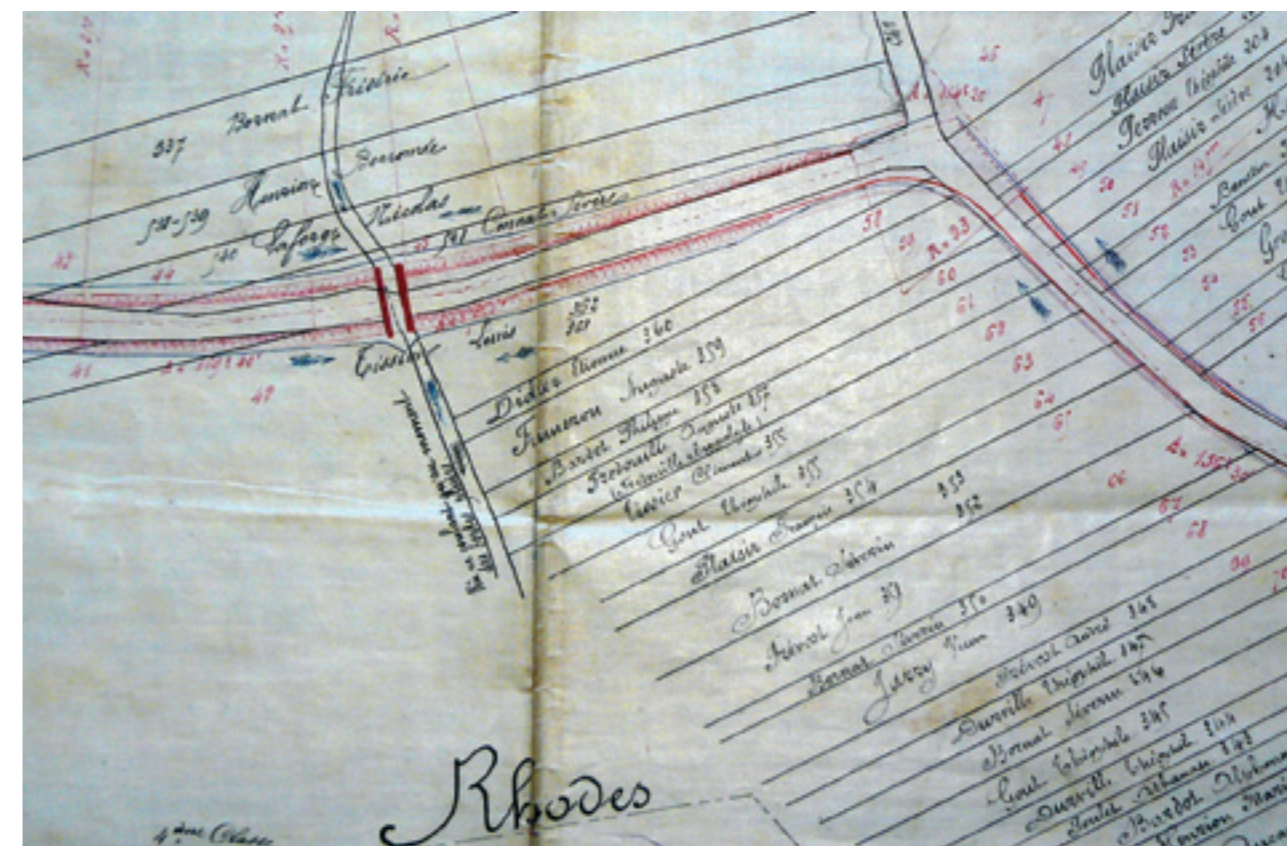
Quoi qu'il en soit, 115 ans plus tard, nous sommes heureux et fiers d'avoir remis en état cette route et ce pont, que nos ancêtres, malgré leurs faibles moyens, avaient mis un point d'honneur à construire pour entrer dans la modernité.

G.P.

Ci-dessous :

Une partie du plan parcellaire du projet de construction de 1881 du chemin de petite communication N° 10, dressé par l'agent voyer cantonal, M. Leconte, basé à Villiers-Saint-Benoît. En rouge, le tracé de la route sur l'emplacement d'un chemin rural existant. Le pont est représenté par deux traits forts rouges.

Archives communales de Merry-la-Vallée. Tous droits réservés.



L'éclairage public

Rénovation des armoires de commande

Les dysfonctionnements de notre éclairage public deviennent de plus en plus rares. C'est le résultat d'une politique de rénovation des armoires de commande menée depuis le début de notre mandat. Capteurs de luminosité externe défaillants et horloges vieillissantes étaient à l'origine de ces dysfonctionnements.

Là encore, de substantielles économies sont faites en réalisant nous-mêmes cette maintenance grâce aux compétences en électrotechnique du premier adjoint. Les interventions de sociétés spécialisées étant particulièrement coûteuses en ce domaine.

La plupart des capteurs de luminosité ont été remplacés par de nouveaux modèles à fixation encastrée qui ne nécessitent plus d'être fixés en haut des poteaux. Des horloges digitales, permettant une programmation plus souple des plages d'éclairage, ont été installées. En outre, elles possèdent l'énorme avantage du passage automatique aux heures « été-hiver ». Fini la corvée du changement manuel de l'heure deux fois par an dans une dizaine d'armoires !



Remplacement de composants obsolètes dans l'armoire de commande du haut de la rue de Toucy



Des lampes changées

Profitant de la venue de la SPIE pour le remplacement du lampadaire détruit lors d'une tempête aux Huchons en 2011, la mairie a remplacé des lampes hors d'usage sur le réseau. Dans cette opération, le plus onéreux n'étant pas les lampes mais le déplacement d'une nacelle avec deux personnes.

Notre assurance a pris en charge le coût du remplacement du lampadaire.

G.P.

ECLAIRAGE PUBLIC : UNE NÉCESSITÉ OU DU GASPILLAGE ?

A une époque où l'énergie est de plus en plus chère, où les ressources énergétiques s'épuisent et où les restrictions budgétaires s'annoncent, l'éclairage public n'est-il pas un gaspillage parmi tant d'autres dans notre société de consommation effrénée ?

Certes, il est utile le matin ou en début de soirée pour nos scolaires prenant leur bus et les habitants qui partent ou rentrent de leur travail mais au-delà ?

En période hivernale, après 20 heures, il suffit de parcourir les rues désertes du bourg ou les routes tout aussi désertes des hameaux pour douter de l'utilité de l'éclairage public. Ne conviendrait-il pas d'avancer l'heure d'extinction des lampadaires ?

L'argent de vos impôts ainsi économisé par la commune ne serait-il pas mieux utilisé ailleurs, dans l'entretien des routes par exemple, plutôt que dans l'éclairage de rues désertes ?

Le cimetière communal

La perpétuité n'est plus de ce monde...



Cette photo, prise lors de l'élagage des tilleuls met en évidence la mauvaise disposition des rangées de tombes : beaucoup de place est perdue ! Un meilleur agencement aurait retardé de nombreuses années une procédure de reprise des concessions

La procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon, commencée en 2008, est achevée. Elle a pris fin avec l'arrêté du maire en date du 11 avril 2012 suite à la délibération du conseil municipal du 10 avril autorisant la reprise.

Lors du second procès-verbal du 7 janvier, 4 personnes seulement se sont présentées dans le cimetière. Certes, nos ancêtres inhumés là n'ont pas dû s'en apercevoir, mais le constat est amer, la plupart sont bel et bien abandonnés. La perpétuité ne fait plus recette...

La sensibilisation menée par le Cerclier, le communiqué dans l'Yonne Républicaine, les courriers envoyés suite à mes enquêtes et recherches généalogiques n'auront pas servi à grand-chose. Beaucoup de travail pour peu de résultats.

Le monde moderne a bien changé le rapport à la mort et le respect des ancêtres. La plupart des gens ne vont plus dans les cimetières. Etant enfant, je me rappelle que ma mère m'emmenait au cimetière, c'était l'occasion d'évoquer les ancêtres disparus et de connaître l'endroit de leur sépulture. Aujourd'hui, on préfère consulter son arbre généalogique sur son ordinateur et laisser les sépultures à l'abandon !

Bilan de la procédure :

Sur les 115 concessions déclarées en état d'abandon, 103 ont été reprises par la commune.

- 6 ont été restaurées par des particuliers dans les sections C et D.

- 1 a été restaurée par la commune, la concession N°210 de Marcel DECHAMP, mort pour la France en 1918.

- 3, partiellement restaurées ne sont pas proposées à la reprise pour leur caractère historique (concessions N° 112 et 113, tombes des De NOGARET d'Arthé et la tombe N°119, tombe des curés de Merry-la-Vallée)

- 2 ont été exclues de la reprise par respect pour les soldats morts pour la France (tombe N° 220 de MESSAGER Fernand mort en 1915 et la tombe N° 221 de BELLIER Frédéric mort en 1914). Une de ces concessions a été restaurée par la commune avant la cérémonie du 11 novembre.

Les travaux envisagés :

La mairie fera enlever les monuments funéraires les plus dangereux pour le public et les plus abîmés qui nuisent à la décence du cimetière et en compliquent l'entretien.

En 2013, il est prévu la réfection du mur nord-est très dégradé par le gel et la création d'un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres des personnes incinérées. Des devis sont établis et un dossier de demande de subvention est en cours d'élaboration, même s'il est peu probable qu'elles seront accordées pour ce genre de travaux dans la conjoncture actuelle. Nous verrons bien !

G.P.

Elagage, suite...



Ph. S. Roux

Elagage des tilleuls terminé

L'élagage des tilleuls de la place et de l'allée du cimetière est enfin terminé. Il aura fallu trois années pour venir à bout de ce chantier. En raison de la hauteur des arbres et de la grosseur des branches, ce travail était difficile et dangereux.

Réalisée par nos soins, cette opération n'aura rien coûté au budget communal, à l'exception de la location d'une nacelle, location en grande partie remboursée par la vente du bois de chauffage. Cet élagage a produit plus de 160 stères de bois (!) et un volume impressionnant de branchages que l'employé communal fit brûler.

Nous remercions vivement les quelques personnes qui ont apporté bénévolement leur aide à ce chantier. Et à celles qui ont mis gracieusement à disposition de la commune leur fendeuse pour le façonnage du bois.

Elagage en bordure des voies publiques

La commune elle-même n'assumait pas toujours ses obligations de riverain en bordure des voies communales. En la matière, elle se devait d'être exemplaire et depuis trois années, chaque hiver, des travaux

d'élagage en bordure de route se succèdent. Travaux souvent délicats en raison de la proximité des réseaux électriques ou téléphoniques et de la grosseur de certains arbres.

Cet hiver, c'est la voie communale N°26 en Vaux, partant de la route de Parly en direction des Naudins, qui a été dégagée. Une voûte végétale entretenait une humidité permanente de la chaussée qui était jonchée de débris de bois à chaque fort coup de vent. Six chênes furent abattus, débardés et vendus et le reste du taillis coupé. La vente du bois rapporta près de 1500 € à la commune. Quelques acacias d'un particulier qui penchaient fortement furent également abattus dans la foulée. Celui-ci se chargea du façonnage de son bois. Merci à Régis Bardot pour le prêt de sa fendeuse.

Concernant les particuliers, quelques lettres recommandées ont été envoyées aux derniers « récalcitrants » mis en demeure d'élaguer leurs plantations. Passé le délai fixé, la commune fera réaliser les travaux par une entreprise aux frais du propriétaire comme l'autorise la loi.

France Télécom s'en mêle...

Un courrier émanant de France Télécom est parvenu en mairie début juillet. L'opérateur envisage de changer des câbles, usés par le frottement des branches, dans le haut du hameau du Chêne et signale que la ligne est sous l'emprise d'un rideau d'arbres qui rend impossible l'opération. Constat exact puisque les deux propriétaires riverains concernés sont restés sourds à nos demandes répétées d'élagage.

Dans ce courrier, France Télécom rappelle aux particuliers les termes de la loi et que dans l'hypothèse de détérioration de lignes par les branchages, elle est contrainte de faire appliquer l'article L65 du code des P et T qui prévoit :

"Le fait de déplacer, détériorer, dégrader de quelque manière que ce soit une installation d'un réseau ouvert au public ou de compromettre le fonctionnement d'un tel réseau est puni d'une amende de 1524 € par câble, qui n'exclut pas la demande du dédommagement de son préjudice"

France télécom rappelle aussi à la municipalité ses obligations prévues dans l'article L47 :

"Le gestionnaire de voirie (c'est à dire la mairie) doit prendre toutes les dispositions utiles pour permettre l'accomplissement de l'obligation d'assurer le Service Universel"

En conclusion, faites preuve de citoyenneté en surveillant vos plantations à proximité des lignes.

G.P.

Ci-contre : Chute de peuplier sur la D155 au lieu dit « les Gains » lors de l'orage du 27 juillet.

La négligence des propriétaires riverains aurait pu avoir des conséquences dramatiques. S'agissant d'une départementale, la mairie prendra contact avec le Conseil Général pour mettre en demeure les riverains de respecter leurs obligations en matière de voirie, comme il a été fait quelques centaines de mètres plus loin sur la commune de Saint-Martin-sur-Ocre. Nos remerciements à M. Aurélien Michot qui apporta son aide au dégagement de la route sous la pluie.



Elagage en Vaux sur la VC N°26, partant de la route de Parly en direction des Naudins



Une mise en demeure d'élagage envoyée par la mairie restée lettre morte ! L'employé communal est obligé d'intervenir en urgence pour rétablir la circulation vers Creuzilles.



Echos de notre forêt

Travaux et frais de garderie



Ouverture de cloisonnements sylvicoles au broyeur dans les parcelles en régénération N° 11 et 13

Dans le courant de l'année, l'ONF nous a fait parvenir un devis de 7000 € environ concernant des travaux sylvicoles dans diverses parcelles. Après examen de ces propositions, le conseil a estimé le coût de ces travaux trop élevé compte tenu des recettes générées ces deux dernières années par la vente de bois.

Le conseil accepte la réalisation de cloisonnements sylvicoles au broyeur dans les parcelles en régénération mais rejette le dégagement manuel des chênes pour cette année dans la parcelle 11 (en bordure de la D955). Nous sommes peu optimistes sur l'avenir de cette parcelle. Après déjà deux dégagements, les petits chênes émergent peu, nous craignons l'échec de l'opération de régénération.

Le nettoyage manuel par une entreprise des parcelles 9p et 10p en bordure de la D22, ravagées par la tempête de 1999, est rejeté. Ce nettoyage consistant à couper des rejets de châtaigniers qui se développent exagérément au détriment de la pousse des chênes sera réalisé par l'employé communal et quelques bénévoles dans l'hiver 2012-2013 sous le contrôle de l'agent ONF.

Une nouvelle contribution

L'ONF perçoit des frais de garderie et d'administration pour la gestion de notre forêt qui relève du régime forestier. Sur les recettes générées par la forêt, vente de bois et location de la chasse, la commune verse à l'ONF 12% du montant des recettes.

En ces temps de vaches maigres, outre des suppressions de poste à l'ONF, un contrat « d'objectifs et de performance » pour la période 2012-2016 signé entre l'Etat, l'ONF et la fédération des communes forestières prévoit une contribution à l'hectare et une contribution à l'augmentation de la récolte de bois de 200.000 m³ de bois par rapport à 2010. Les communes qui vendent peu de bois contribuent peu au financement des missions de l'ONF.

Lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2012, le gouvernement a fait adopter cette contribution supplémentaire d'un montant compris entre 2 et 4 €/ha. Pour 2012, le montant est fixé à 2 €/ha. Notre forêt ayant une superficie de 168 hectares, c'est donc une contribution supplémentaire de 338 € pour la commune.

GP

AFFOUAGISTES

Une espèce en voie d'extinction... dû au réchauffement climatique ?

En 1997 : 160 affouagistes,
En 2011 : 30 affouagistes !
A une époque où la facture énergétique explose, ce constat semble paradoxal. Le bois de notre forêt pour son chauffage, énergie renouvelable et pratiquement gratuite est sous exploitée. C'est sans doute le résultat du renouvellement de la population du village, inexpérimentée en ce domaine et qui n'a pas hérité de la tradition viscérale des anciens pour leur forêt. Et puis faire son bois demande de sérieux efforts, il réchauffe même plusieurs fois dans l'année dit-on !



Des traceurs "inconscients" d'itinéraires de randonnées du Toucycois ont abimé plusieurs chênes de notre forêt en les écorçant pour un marquage !

La vie scolaire

Du changement à école

En septembre, une nouvelle "maîtresse" est arrivée dans notre école en la personne de madame Christine Petit. Elle remplace Bérénice qui nous a quittés pour enseigner à Saint-Aubin-Château-Neuf. Madame Fabienne Godin nous reste fidèle ainsi que l'employée de vie scolaire (EVS), madame Marie-Claude Guiblain, dont le contrat a été renouvelé pour une année. C'est une aide précieuse pour nos enseignantes.

Quant aux effectifs, ils restent stables avec 40 enfants du CE2 au CM2 contre 38 en 2011-2012

LE PETIT MOT DES ENSEIGNANTES

Depuis la rentrée scolaire une nouvelle équipe d'enseignantes s'est constituée. De nouveaux projets se sont mis en place en adoptant un travail d'équipe très important.

En partageant nos expériences, nous avons opté pour développer deux pôles tout au long de l'année scolaire :

- d'une part, une réflexion sur le thème de l'eau afin de responsabiliser chaque enfant dans ses comportements quotidiens et connaître le sens du terme citoyenneté.
- d'autre part une approche pédagogique ayant pour objectif le repère spatio-temporel. En effet, chaque mois nous organisons soit une rencontre, soit une sortie pédagogique.

Le programme est défini jusqu'en juin. Depuis septembre nous avons découvert le château médiéval de Guédelon et participé à la fête de la science à Auxerre.

D'ici fin décembre, nous accueillerons un joueur d'orgue de barbarie et nous partagerons deux moments conviviaux : un goûter ponctué de récits de contes et légendes du monde et une rencontre intergénérationnelle avec les résidents de la maison de retraite d'Egleny.

Des projets très variés impliquant des champs de compétences multiples et une ouverture d'esprit à laquelle chaque enfant a droit.

Fabienne Godin et Christine Petit

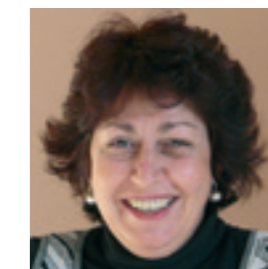


"Je suis très heureuse d'avoir été nommée à Merry-la-Vallée, dans une école agréable, au sein d'une équipe conviviale et entreprenante. Je reprends mes fonctions en France après plusieurs années d'enseignement en Amérique du sud. Je remercie M. le maire et ses collaborateurs pour leur confiance."

Christine Petit



Fabienne Godin



Marie-Claude Guiblain, EVS



En juillet eut lieu la traditionnelle petite fête de l'école où les enfants nous ont montré leurs talents de danseurs et de comédiens. Ce fut aussi l'occasion de dire au revoir à Bérénice Pinas

Ci-dessus :

Bérénice remet aux enfants quittant notre école primaire pour le collège le dictionnaire et les livres offerts par le SIVOS

Portes ouvertes chez les artistes

Un reportage de Marcel Poulet

Chaque année, autour du 15 août, l'opération "Portes ouvertes des ateliers d'artistes" permet aux artistes plasticiens du département et grâce à une publicité adéquate, de recevoir le public dans leurs ateliers.

Les visiteurs peuvent ainsi avoir un contact direct avec les créateurs, s'informer sur leurs recherches, leur façon de travailler et accéder aux plus récentes créations. Cette année deux de nos artistes ont ouvert leurs portes.



La classe de Fabienne. 20 élèves de CE2 – CM1 dont 3 enfants de Merry : Sacha Girault, Tom Noël et Fanny Poulet



La classe de Christine. 20 élèves de CM1 – CM2 dont 6 enfants de Merry : Hugo Cermak, Valentine Durand, Léo Gambier, Anthonin Giraud, Julien Gros et Camille Langlais

Patrick MANIEZ :

Installé au centre du bourg depuis plusieurs années déjà cet infographiste, créateur de nombreuses brochures et affiches, ne se contente pas de son univers professionnel. Il délaisse volontiers son outil de travail habituel – l'ordinateur - pour la création plastique, peinture mais aussi sculpture.

C'est ainsi qu'il "enfante" régulièrement de ce qu'il appelle ses "monstres", créatures étranges et vermiculaires. Ces bestioles colorées, amusantes et décoratives sont construites à partir de chutes issues des machines à extrusion de l'entreprise Technitrace de Toucy. Le choix des formes et des couleurs, le positionnement et l'ajout de quelques accessoires comme les yeux transforment des déchets de matière plastique en d'authentiques créations artistiques. En nos temps écologiques quel bel exemple de recyclage !



Jean-Pierre RENARD :

Qui ne connaît le marbre de Carrare et les merveilles qui en sont nées ? Sachez qu'il y a aussi le calcaire de la Champagne... de Merry-la-Vallée. Mais si. Travaillant au hameau des Noues, Jean-Pierre RENARD, qui est aussi peintre, a découvert et magnifié cette pierre de chez nous.

On pouvait ainsi voir plusieurs œuvres nées sous son ciseau, plus ou moins figuratives ou abstraites et tirant parti au mieux de cet humble matériau aujourd'hui bien négligé. On a pu apprécier dans la présentation de cet été dans le jardin des Noues, outre une pierre uniformément blanche et de grain assez fin, une autre pierre agréablement veinée d'ocre. Opportunément choisie et adroitement utilisée par l'artiste en fonction de la forme de la sculpture, elle n'a pas manqué de séduire plus d'un regard.



Notre ancien boulanger n'est plus

**Maurice
Dissard
nous a quittés
le 12 juin à
94 ans**



La boulangerie de Maurice et Marie-Louise. (Photo prise après leur départ mais le bâtiment est inchangé à l'exception des volets repeints en vert par Emonière)

Maurice Dissard fut boulanger à Merry-la-Vallée durant près de 20 ans, de 1954 à 1973 après avoir été ouvrier boulanger à Parly chez Garnoit. Avec son épouse Marie-Louise, ils laisseront un souvenir inoubliable aux Merrillons tant par leur gentillesse que par la qualité de leur pain et de leurs pâtisseries. Ses pithiviers, gâteaux de Savoie ou pâtés en croûte étaient un véritable régal. Maurice et Marie-Louise eurent quatre enfants : Mireille, Françoise, Martine et Patrick.



Maurice Dissard

Le pétrin de Maurice, situé à l'arrière du bâtiment, était un lieu de rendez-vous incontournable où les jeunes noctambules merrillons aimaient finir leur soirée. On y était toujours bien accueilli dans les odeurs de farine et dans la douce chaleur diffusée par le four, très appréciée par les nuits froides. C'était l'occasion de discuter un peu, boire un dernier verre avant d'aller se coucher. Ces moments de convivialité sont gravés dans la mémoire de beaucoup d'entre nous.

G.P.

En décembre 1954, le couple s'installa à Merry en location gérance dans le bâtiment appartenant alors à la Coopérative de boulangerie. La société lui versait une indemnité mensuelle.

Après sa liquidation en décembre 1959, les époux Dissard achètent le bâtiment pour 6000 NF de l'époque en janvier 1960 et se mettent à leur compte.

Ils achèteront aussi quelques mois plus tard le local du trieur attenant, aujourd'hui disparu.

En 1973, le couple vend la boulangerie et quitte le village pour Appoigny, lieu de naissance de Maurice. Ils tinrent un café à Héry, Maurice exerça aussi le métier de vendeur en quincaillerie à Auxerre et en 1975, c'est la retraite bien méritée.

LES BOULANGERS À MERRY

- Rodot Lucien x Prévost Augustine (1911-1927)
 - Jacquet Jacques (1927-1941)
 - Berlin Raoul (1941-1954)
 - Dissard Maurice (1954-1973)
 - Emonière Marcel (1973-1996)
- (De 1987 à 1996, le pain n'est plus fabriqué à Merry mais à Parly)

Avant l'acquisition du presbytère par la Coopérative créée en 1911, le boulanger était Achille Dansin qui exerçait rue de l'Eglise dans la maison actuelle de Francis Tissier.

Pompiers d'antan...

Notre véhicule de pompiers en vedette au Beau Marché de Toucy

Par manque de lieu de stockage, l'ancien véhicule hippomobile des sapeurs-pompiers de Merry-la-Vallée a été confié en 2010 à Philippe Noirod, spécialiste des calèches, collectionneur à la tête de l'association « Les calèches de Saint-Aubin-Chateauneuf »

Après sa restauration, la voiture a fait sa première sortie officielle lors du Beau marché de Toucy fin mars en prenant la tête du défilé de chevaux à travers la ville. Cet attelage ne manquait pas d'originalité.

A son bord, tuyaux, pompe à bras, réservoir en cuivre et seaux de la même matière, habillés d'osier, évoquaient le difficile labeur des sapeurs-pompiers d'une époque révolue où les bornes incendie n'existaient pas.

La chaîne d'alimentation de la pompe à eau sur le lieu du sinistre s'effectuait à la main, selon la technique de la chaîne humaine montante (les seaux dégoulinants d'eau étaient transmis de la main à la main au réservoir de la pompe) et celle descendante qui ramenait les seaux vides à la mare, la fontaine ou l'abreuvoir.



Le coloris de l'engin, vert wagon aux allures militaires, était d'usage à l'époque. Les véhicules des soldats du feu ne se teintèrent de rouge que plus tard, sur une idée ayant traversé l'Atlantique depuis les Etats-Unis. Notre véhicule a remporté un franc succès à Toucy sur l'initiative de Philippe et nous nous réjouissons de lui avoir confié ce matériel.

G.P.

Recensement 2011

433 habitants

C'est le chiffre officiel de la population légale de Merry-la-Vallée fourni par l'INSEE à l'issue de l'enquête de recensement menée en février 2011.

Mode de calcul	Population municipale	416
	Population comptée à part	17
	Population totale	433

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune. La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.
- Les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune.
- Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté

d'une autre commune (maison de retraite, services de long séjour, caserne, monastère... etc.)

- Les personnes sans domicile fixe rattachées à notre commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune...

Autres chiffres officiels :

69 : population de 3 à 16 ans - 6 logements sociaux - 64 résidences secondaires
Population DGF : 497 (433 habitants + 64 résidences secondaires...) La population DGF sert à établir la dotation globale de fonctionnement versée chaque année par l'Etat aux communes.

Conclusion :

Avec tous ces chiffres, il est difficile de savoir quelle est la population réelle de Merry !
409 habitants selon les résultats de l'agent recenseur ou 416 habitants, la population municipale ou 433 habitants, la population totale ?
Si on vous pose la question, répondez 433, puisque c'est la population légale !

G.P.

Devoir de mémoire

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945



En ce printemps pluvieux, le temps se montra clément le mardi 8 mai 2012. Une maigre assemblée était réunie sur la place du village pour célébrer le 67^e anniversaire de la victoire des alliés qui mit fin à la seconde guerre mondiale. Notre place porte le nom d'Henri Chamvres. Des enfants déposèrent une gerbe sous la plaque commémorative, fixée sur le mur du clocher, rappelant le sacrifice d'Henri Chamvres, puis la cérémonie se poursuivit dans le cimetière, devant notre monument aux morts, par un discours solennel du maire. Le traditionnel vin d'honneur clôtura ce devoir de mémoire par un agréable moment de convivialité.

Le destin tragique de la famille CHAMVRES

Henri Chamvres fils naquit sous une mauvaise étoile. Lorsqu'il voit le jour aux Noues le 26 mars 1919, son père Henri n'est plus là, tué quelques mois plus tôt, le 20 août 1918 dans l'Aisne, en combattant avec bravoure l'ennemi. Il ne connaîtra pas non plus son oncle, François Chamvres, tué lui aussi au combat dans l'Aisne deux mois avant son frère.



Henri CHAMVRES

Henri Chamvres, maquisard dans la compagnie Pierre Dumont, mourra également sous les balles allemandes, fusillé le 13 juillet 1944 à 25 ans.

TÉMOIGNAGE DE PIERRE PRÉVOST SUR LA MORT D'HENRI

(publié dans le livre de Robert Bailly : La croix de Saint-André)

"Par malchance, Henri qui était allé prendre le tabac pour le maquis chez le buraliste de Merry-la-Vallée, passant à Parly et voyant le village occupé par les Allemands pose son sac et va s'enquérir de ce qui se passe. Bien imprudemment car F... qui l'aperçoit dit aux hitlériens :

- Lui aussi, il en est...

Arrêté, Henri Chamvres subit les sévices d'usage pour l'obliger à parler. Il connaissait toute l'importance du groupe sédentaire de Merry-la-Vallée. Il ne broncha pas. On le conduisit à Diges où il fut exécuté, au lieu dit Le puits aux loups.

S'il avait parlé, je ne serai pas là, comme d'autres, et Merry aurait connu une triste journée ce 13 juillet 1944"

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918

... en images

Photos M.P.



Dépose de la gerbe du souvenir à la mémoire de ceux tombés au champ d'honneur. Nos remerciements aux enfants qui se portent volontaires chaque année pour participer à cette cérémonie et rappeler le nom de ceux "Morts pour la France".



Lecture par Guy Despérak, ancien combattant d'Algérie, d'un message de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et victimes de guerre)



Dépose d'une rose sur les tombes des 13 poilus inhumés dans le cimetière. Les corps ont été ramenés à Merry au début des années 1920.

En bref...



Nos panneaux d'affichage en bois, installés depuis de nombreuses années, commençaient à tomber en ruine sous l'action des intempéries. De nouveaux ont été fabriqués et posés par l'employé communal. Un fond amovible pourra être changé quand le nombre d'agrafes deviendra trop important.



L'Algéco acheté pour assurer le secrétariat de mairie durant les travaux de rénovation du bâtiment école-mairie a été vendu à la Société Protectrice des Animaux (SPA) d'Auxerre pour la somme de 1400 €. Désormais, il servira d'abri pour des chats...

RELIANCE®

Association loi 1901

Sortie Champignons :

- 33 participants
- 44 espèces déterminées



L'amanite tue-mouche

Ce samedi 22 septembre, répondant à l'appel de la société mycologique d'Auxerre et de l'association Reliance, 33 personnes se sont retrouvées dans les bois de Merry-la-Vallée, espérant que l'épisode pluvieux de l'avant veille aurait permis la pousse des champignons. Comme lors des précédentes sorties, de nombreuses espèces de polypores furent cueillies ; toutefois un champignon très rare a été trouvé : Amanita lepiotoides f. subcylindrospora (Amanite fausse lépiote).

Francis Rique

QUELQUES ESPÈCES TROUVÉES :

AMANITA/lepiotoidesf.subcylindrospora
 AMANITA/lividopallescensvar.tigrina
 AMANITA/pachyvolvata
 AMANITA/phalloides
 AMANITA/rubescens
 ARMILLARIA/mellea
 CHLOROCIBORIA/aeruginascens
 CLITOPILUS/prunulus



FOMITOPSIS/pinicola
 GANODERMA/adspersum
 GRIFOLA/frondosa
 HYPHOLOMA/sublateritiumlateritium
 LAETIPORUS/sulphureus
 etc...

Pour la liste complète et plus de détails, les spécialistes pourront contacter l'association Reliance



Une partie de la récolte de champignons

Le vide grenier



Depuis plusieurs années, l'association Reliance organise le vide grenier. En 2012, les conditions météorologiques n'ont pas contribué à la réussite de la manifestation. Des averses abondantes dissuadèrent beaucoup d'exposants de s'installer et les chineurs étaient peu nombreux. La pluie n'empêcha pas la fabrication d'un excellent boudin qui connut un vif succès. Bravo aux cuisiniers.

Sauvegarde du site Saint-Félix

La chapelle toujours très fréquentée



L'année prochaine, l'association Sauvegarde du site Saint-Félix fêtera son 25^e anniversaire. « Il faut réfléchir à une manifestation pour marquer les mémoires et rappeler que nous sommes toujours là » soulignait le président Marcel Poulet lors de l'assemblée générale qui s'est tenue à la salle des fêtes. Une réunion de préparation aura lieu en début d'année 2013 pour planifier cet événement. L'association tire un bilan positif de l'année écoulée. Entièrement restaurée par l'association de 1992 à 1995, la chapelle attire beaucoup de visiteurs à pied, à cheval ou à vélo. Mais sa fréquentation ne porte pas préjudice au site à une exception près : des feux de camp allumés pour des fêtes improvisées. Ces feux sont interdits mais l'association manque de solutions pour y remédier.

Trois événements marquants sont organisés chaque année sur le site. La randonnée de l'enfant Félix attire de nombreux cavaliers, attelages et randonneurs. La bénédiction des enfants a réuni cette année 40 personnes et 10 enfants. Et en septembre, la chapelle se dévoile lors des journées européennes du patrimoine. Lors de l'assemblée, l'association a décidé d'attribuer une somme de 500 € en faveur de la souscription émise par l'association de sauvegarde de la chapelle ermitage Sainte-Anne d'Aillant-sur-Tholon. Association créée par Mme Denise Lux dont la ténacité est à l'origine du sauvetage de la ruine de notre chapelle.

INFOS PLUS - Le bureau : Président : Marcel Poulet. Président d'honneur : Professeur Roger Henrion. Secrétaire : Anne-Marie Poulet. Trésorier : Guy Prévost

SIVU des belles Vallées

La rando intercommunale

LE CLASSEMENT.

- 1^e Beauvoir
- 2^e Merry-la-Vallée
- 3^e Lindry
- 4^e Eglény
- 5^e Pourrain
- 6^e Saint-Aubin
- 7^e Parly



Rassemblement des Merrillons avant le départ

La randonnée intercommunale a eu lieu le dimanche 24 juin 2012 à Lindry. Le nombre total de participants au départ des 7 communes, que sont Beauvoir, Eglény, Lindry, Merry-la-Vallée, Parly, Pourrain, Saint-Aubin-Châteauneuf, a été de 287 randonneurs contre 320 en 2011. Cette année, c'est Beauvoir qui remporte de nouveau

le Challenge avec 55 inscrits (pour 360 habitants). Notre commune termine 2^e avec 52 randonneurs (43 pédestres et 9 cavaliers) En 2013, la compétition V.T.T aura lieu au printemps, à Merry-la-Vallée, et la randonnée intercommunale aura lieu en juin 2013, à Pourrain.

Patrick Maniez

Association foncière

Renouvellement du bureau
Pascal Gros, président



L'AFR regroupe la totalité des propriétaires concernés par le remembrement et se doit d'assurer l'entretien des chemins et fossés dont elle est propriétaire depuis 1984. Le nouveau bureau se compose ainsi :

- *Propriétaires désignés par le conseil municipal de Merry-la-Vallée :*

MM Genreau Roland, Petit Jacques, Prévost Guy, Tissier Francis.

- *Propriétaires désignés par le conseil municipal de Saint-Martin-sur-Ocre :*

Mmes Laveau Marie-Thérèse et Connat Line.

- *Propriétaires désignés par la chambre d'agriculture :*
 MM Gros Pascal, Couson Thierry, Jolivet Jean-Pierre, Bardot Régis, Salin Patrick, Guyou Gérard.

A l'unanimité, Pascal Gros est élu président et Régis Bardot, vice-président.

Les décisions

Le bureau a statué sur l'avenir de l'association : elle poursuivra son activité, la dissolution étant rejetée.

A l'origine, les AFR n'étaient pas dotées de statuts.

Depuis l'ordonnance de 2004, elles ont désormais l'obligation d'en adopter. Le bureau a élaboré des statuts qui devront être adoptés par l'assemblée générale des propriétaires.

L'association va se doter d'un règlement intérieur permettant de préciser concrètement ses règles de fonctionnement. Il permettra d'éviter des statuts trop lourds et de soumettre la moindre modification dans le fonctionnement de l'association d'une part à l'approbation de l'assemblée générale et d'autre part à la décision du préfet.

G.P.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il précisera les modalités d'entretien des chemins et fossés et les devoirs des personnes les empruntant. On rappelle que les chemins de l'association foncière sont des chemins privés à l'usage des propriétaires des parcelles desservies. Ils ne sont pas ouverts à la circulation publique et l'association décline toute responsabilité pouvant survenir sur ces chemins. Toutefois, une tolérance a toujours été accordée aux randonneurs de toute nature, même pour les 4x4, mais sans détérioration sinon la remise en état est à la charge des contrevenants.

La pêche

L'étang Rossignol



Les membres de l'association entretiennent les abords de l'étang



Grâce à un empoissonnement conséquent : plus de 400 Kg de tanches, gardons, carpes et truites, l'année 2012 fut marquée par de bonnes parties de pêche.

L'enduro de carpes du mois de mai a vu la victoire d'une équipe féminine, félicitation à l'équipe d'Honorine Charpy de Merry-la-Vallée.

L'ouverture de la truite aura lieu début mars, l'ouverture générale en avril.

Patrick Regnier

CARTES DE PÊCHE. A retirer auprès de Jean-Pierre Boistard, 20 rue de Toucy

Histoire de la mairie-école

par Anne-Marie et Marcel POULET



1840, c'est "la monarchie de juillet". Louis-Philippe Ier, chef de la branche cadette des Bourbons, que Thiers et les Orléanistes ont fait accepter à la chambre des Députés, d'abord comme lieutenant général du royaume (31 juillet 1830) puis comme « roi des Français » (9 août 1830), règne donc depuis dix ans.

Merry dispose alors d'une modeste mairie-école qui occupe exactement l'emplacement de la mairie-école actuelle, au chevet de l'église. Mais le bâtiment est bien plus modeste que celui d'aujourd'hui. Certes, le plan au sol est le même : bâtiment de vingt mètres sur huit mais composé d'un seul rez-de-chaussée (**plan A**). On y trouve, à l'extrémité ouest (du côté de l'église) une seule classe d'environ 42 mètres carrés puis, après l'escalier conduisant au grenier et un petit local d'archives, une salle communale de 28 mètres carrés et enfin, à l'extrémité est, le petit logement de l'instituteur comprenant une cuisine (20 m²) et une chambre (15 m²). On peut remarquer que ce dernier dispose d'un four pour cuire son pain mais à l'autre extrémité du bâtiment et dont l'ouverture donne dans une cheminée ouverte sur la salle de classe. Le four donnant dans la cheminée est une disposition classique dans bien des maisons de l'époque et qui nous indique que la mairie-école a dû prendre la place, à une date inconnue, d'une habitation. A l'extérieur le corps du four jouxte une petite écurie. Autre particularité : l'accès à la salle communale se fait par la salle de classe. Enfin on ne relève pas la présence de lieux d'aisance.

L'ensemble est desservi par une étroite cour de 3 mètres de largeur ressemblant davantage à une ruelle. C'est la raison pour laquelle en cette même année 1840, suite à une délibération du 9 février, une petite bande de terrain d'un are et d'environ 4 mètres de large, est acquise sur le voisin au sud : Basile Trottin (**voir extrait cadastral Aa et le plan A** portant la mention "terrain nouvellement acquis").

La modestie, pour ne pas dire l'indigence de ces dispositions va pousser la municipalité, dirigée alors par le maire Laurent Paul Trottier, à élaborer, dès la fin de l'année 1840, un projet de "maison d'école pour les deux sexes", consistant à construire un bâtiment à deux niveaux sur la base du bâtiment existant. Les trois composantes du site vont en bénéficier : salle de classe,

mairie, logement de l'instituteur. La question des effectifs scolaires devenait de toute façon pressante et dut influencer sur la décision. A partir des années 1820 la campagne française connaît un essor démographique sans précédent, plus important encore que celui du XVIII^e siècle qui s'était amorti vers 1775 mais qui avait permis les levées massives pour les guerres de la Révolution et de l'Empire. Jamais nos campagnes n'auront été aussi, peuplées que dans les années 1850/1870 et il en est bien ainsi à Merry-la-Vallée qui compte 1081 habitants au recensement de 1836 et 1103 à celui de 1851, époque de l'apogée.

Le devis descriptif de l'architecte Pourain, établi le 15 décembre 1840, eut à subir un parcours administratif d'un peu plus d'un an. Rectifié à la demande du préfet en février 1842 il fut définitivement approuvé début mars. Le coût de l'ensemble des travaux s'élevait à 12 720 F.

LES TRAVAUX (voir plans C et D)

Démolitions :

Le vieux bâtiment fut presque entièrement démoli. On ne conserva que le pignon est, et une partie de la façade nord qui jouxtait le presbytère. Les fondations elles-mêmes furent en partie refaites. Mais "tous les matériaux provenant de ladite démolition qui seront reconnus bons par l'architecte seront employés à la nouvelle construction et viendront en déduction du prix de l'adjudication..."

C'est ainsi que furent récupérés : 16 700 tuiles ; 2,848 m³ de bois gros échantillon (charpentes) ; 16 m³ de bois ordinaire ; 3 400 carreaux ; 3 000 briques doubles (au sens actuel c'est la brique simple de 5X11X22 cm) ; 80 m³ de moellons du pays ; 2 m³ de moellons durs (grès ferrugineux des carrières d'Arran à Parly, utilisés pour les assises à la base des murs) ; 12 m de menuiserie en bois blanc ; 100 kg de gros fer. Le tout fut estimé à 1 874,85 F qui vinrent en déduction du prix total de 12 720 F. Le nouveau bâtiment revint donc à 10 845,15 F.

Les nouvelles constructions :

- Le rez-de-chaussée :

Il est entièrement consacré à l'école. On trouve une grande salle de classe de plus de 80 m² puis l'entrée

avec le corridor et l'escalier d'accès au premier étage ; enfin la cuisine et la chambre telles qu'elles existaient auparavant. Le four du pignon ouest et la petite écurie attenante étant supprimés un nouveau four est construit au pignon est et donnant, plus logiquement, dans la cuisine. En outre l'instituteur bénéficie de deux chambres au premier étage ce qui améliore nettement sa situation. Elle est pourtant encore bien loin de celle du curé qui a pour lui tout le bâtiment du presbytère (actuel restaurant Le Galopin mais à l'époque avec un seul niveau) une grande cour et un grand jardin. La salle de classe est divisée en deux parties par une cloison en planches de 1,5 m de hauteur "séparant les deux sexes". Cette cloison s'arrête devant le bureau du maître qui peut ainsi surveiller les deux parties. Celui-ci dispose d'une table de 1mX075m placée sur une estrade de 0,50 m de haut avec accès par deux marches de chaque côté. Il est prévu 66,50 m de tables garnies de leurs bancs qui vont permettre d'accueillir 67 élèves dans chaque section.

- Le premier étage :

Il comprend les deux chambres de l'instituteur, une grande salle de mairie d'environ 50m², une anti-chambre donnant sur le palier et un cabinet pour les archives. Au moment des travaux de 1865 (cf. infra) le plancher se révélera insuffisant au niveau de la poutraison et du solivage et il en coûtera 1800 F supplémentaires pour le renforcer et le rendre apte à supporter le poids du carrelage posé sur tout l'étage. Le nouveau bâtiment est coiffé d'une toiture à croupe du côté ouest. La façade ouest (voir plan D) comprend une entrée directe dans la classe depuis la place de l'église et, à l'étage, une porte-fenêtre avec balcon donnant dans la salle de la mairie.

- Les abords :

Ce qui est désormais une cour – encore étroite cependant - depuis l'acquisition en 1840 de la bande de terrain achetée à Basile Trottin, est délimitée par un mur à l'est et au sud. Contre cette dernière partie du mur sont construits trois latrines et un bûcher derrière.

VERS DE NOUVELLES AMELIORATIONS

Le Second Empire fut une grande période de construction. A Merry on construisit bon nombre de nouvelles maisons, notamment le long de la route de Toucy. Bien des maisons anciennes furent remplacées par des bâtiments plus vastes y compris dans les hameaux où beaucoup de fermes datent de cette période. En 1859 est décidée la création d'une école de filles dans un endroit non défini mais dont il est dit en 1862 : "construction d'une école d'une absolue nécessité attendu que la seule maison disponible louée par la commune pour tenir la classe des filles se trouve placée au nord dans un endroit bas et humide, que le logement de l'institutrice est inhabitable à cause de l'impossibilité d'y faire du feu sans que la maison soit remplie de fumée, que par conséquent le séjour de cette maison est

nuisible à la santé des élèves et de l'institutrice dont la santé est déjà très gravement endommagée...". Précisons que l'école des filles que nous connaissons sur la route de Toucy et qui a été convertie en logements voici quelques années, fut construite plus tard en 1865/1866.

Après 1859 la "maison d'école pour les deux sexes" devient donc une école de garçons qui va faire l'objet, à partir de 1864, de travaux d'appropriation (voir plans E et F). La salle de la mairie redescend au rez-de-chaussée, le reste de l'espace étant dévolu à une seule grande salle de classe, la cloison séparant les garçons des filles était déjà supprimée. C'est la disposition que nous avons connue jusqu'aux récents travaux de modernisation mais la classe unique ayant été, à une date inconnue, divisée en deux classes. L'étage est entièrement dévolu au logement de l'instituteur qui se compose alors de trois chambres à coucher, une chambre d'enfant, cuisine, salle à manger, office. On trouve seulement un petit local réservé à la mairie. Le four à pain du pignon est supprimé et la toiture modifiée par une seconde croupe.

Un problème subsistait cependant, à savoir l'étroitesse de la cour de récréation, limitée au sud par la propriété déjà évoquée de Basile Trottin. Une délibération de 1865 explique la situation : "Considérant qu'un bâtiment très élevé est situé à 5 mètres au midi de la maison d'école des garçons et la prive des rayons bien-faisants du soleil pendant plus de la moitié de l'année, considérant que cette maison d'école, déjà rendue malsaine au rez-de-chaussée par le seul fait de la privation forcée des rayons du soleil est encore bien plus insalubre par le voisinage des lieux d'aisance situés entre les deux bâtiments, c'est à dire à 4 mètres des fenêtres de l'école et qu'il n'y a aucun endroit convenable pour les placer, considérant que l'acquisition du bâtiment désigné ci-dessus et du terrain attenant ne dépassera pas la somme de 5 000 F, décide d'acheter ce bâtiment au sieur Trottin Basile".

Le 30 mars 1865, devant Mtre Grenet, notaire à Aillant, Basile Trottin, cultivateur et son épouse Félicité Rollin, vendent à la commune de Merry-la-Vallée "une maison et dépendances situées à Merry, proche de l'église, consistant en une chambre principale à feu, une autre à feu au midi, une écurie au nord, une grange en suivant, échafaud sur le tout, couverts en tuiles, cour, jardin, concise, contenant 8 ares 51 centiares". Cette maison avait été bâtie par Trottin dans les années 1846/1848 sur la parcelle B 1029 qu'il tenait de ses parents et elle fut aussitôt démolie. (1) Cette acquisition permet de porter à 17 mètres la largeur de la cour. En 1871 un ensemble fut édifié en limite sud comprenant un four avec fournil, un préau, urinoir et latrines avec bûcher derrière (voir plans G et H). C'est là que furent aménagés, il y a quelques années la cantine scolaire et les sanitaires que nous connaissons aujourd'hui.

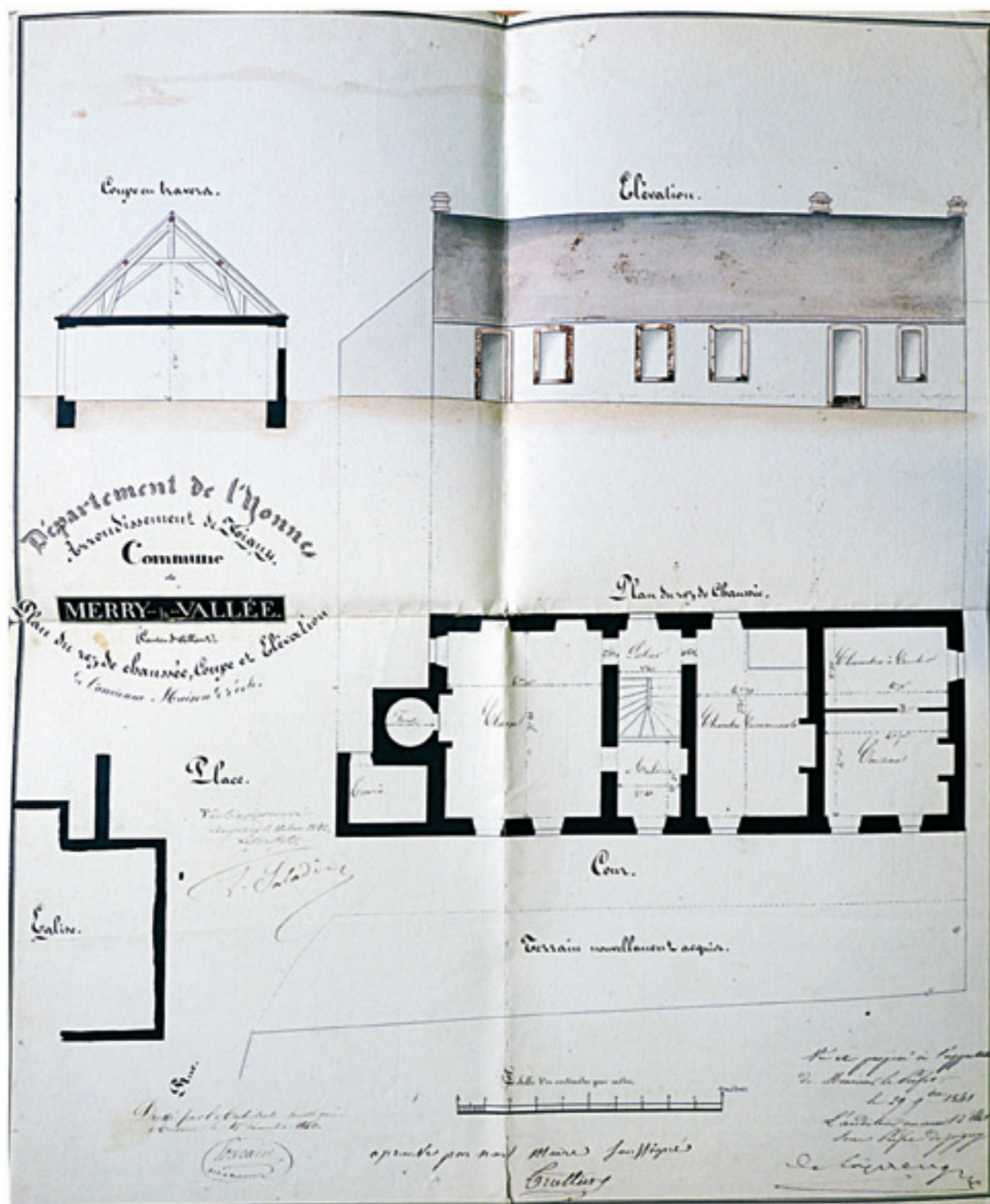


Aa. Extrait du cadastre de 1832.

On a ajouté :

- En jaune la petite bande de terrain d'un are achetée en 1840, dans la parcelle 1029.
- En vert clair la parcelle 1029 de 8 ares, achetée en 1865.
- En vert foncé l'ensemble fournil, préau, sanitaires et bûcher réalisés en 1871.
- Le trait rouge délimite l'alignement réalisé ensuite : K four et petite écurie supprimés en 1865.
- En N le complément de sacristie.

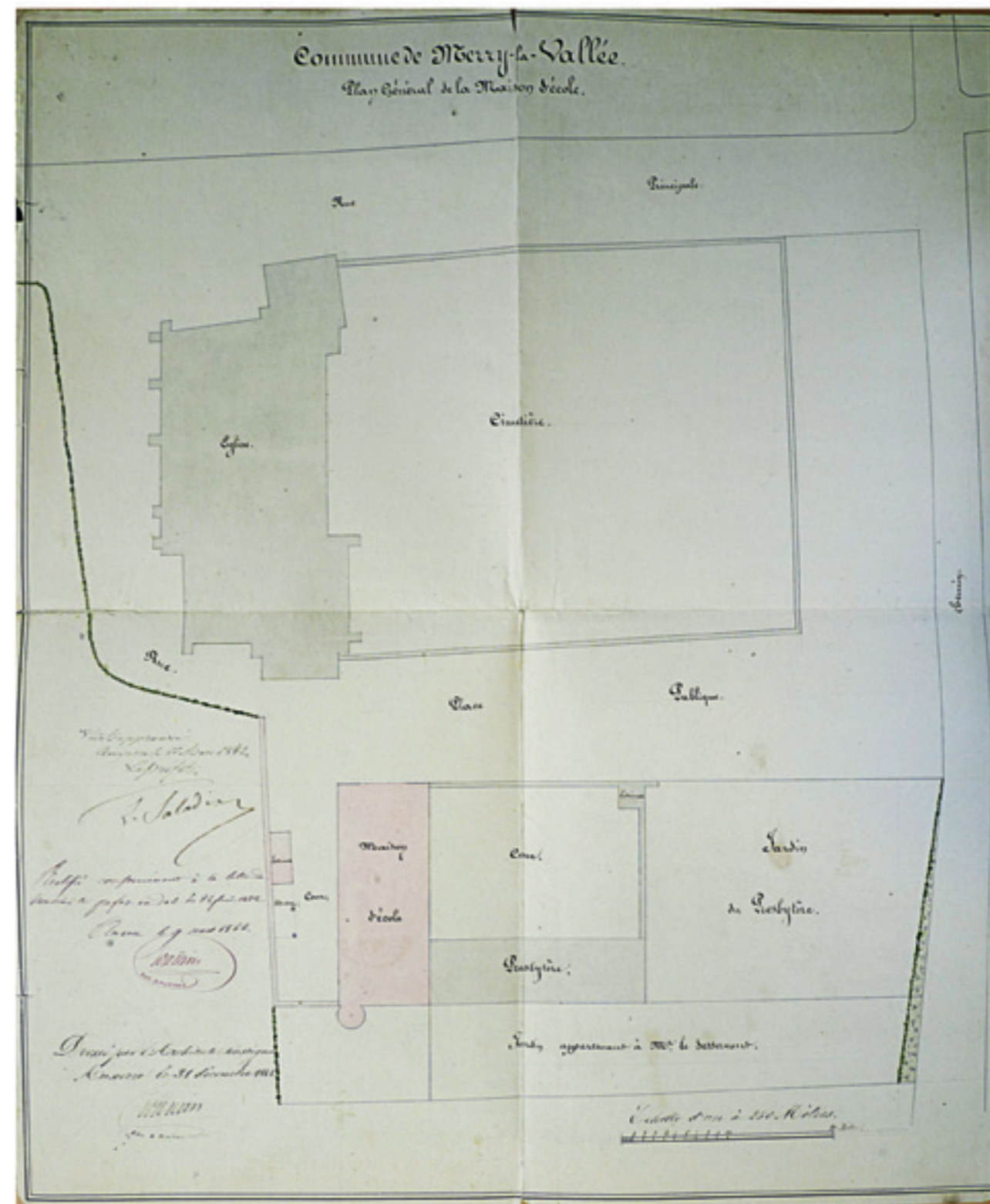
Archives communales de Merry-la-Vallée.
Tous droits réservés.



Plan A : Etat en 1840.

En bas noter la mention "terrain nouvellement acquis", pour la bande d'un are acquise sur la parcelle 1029.

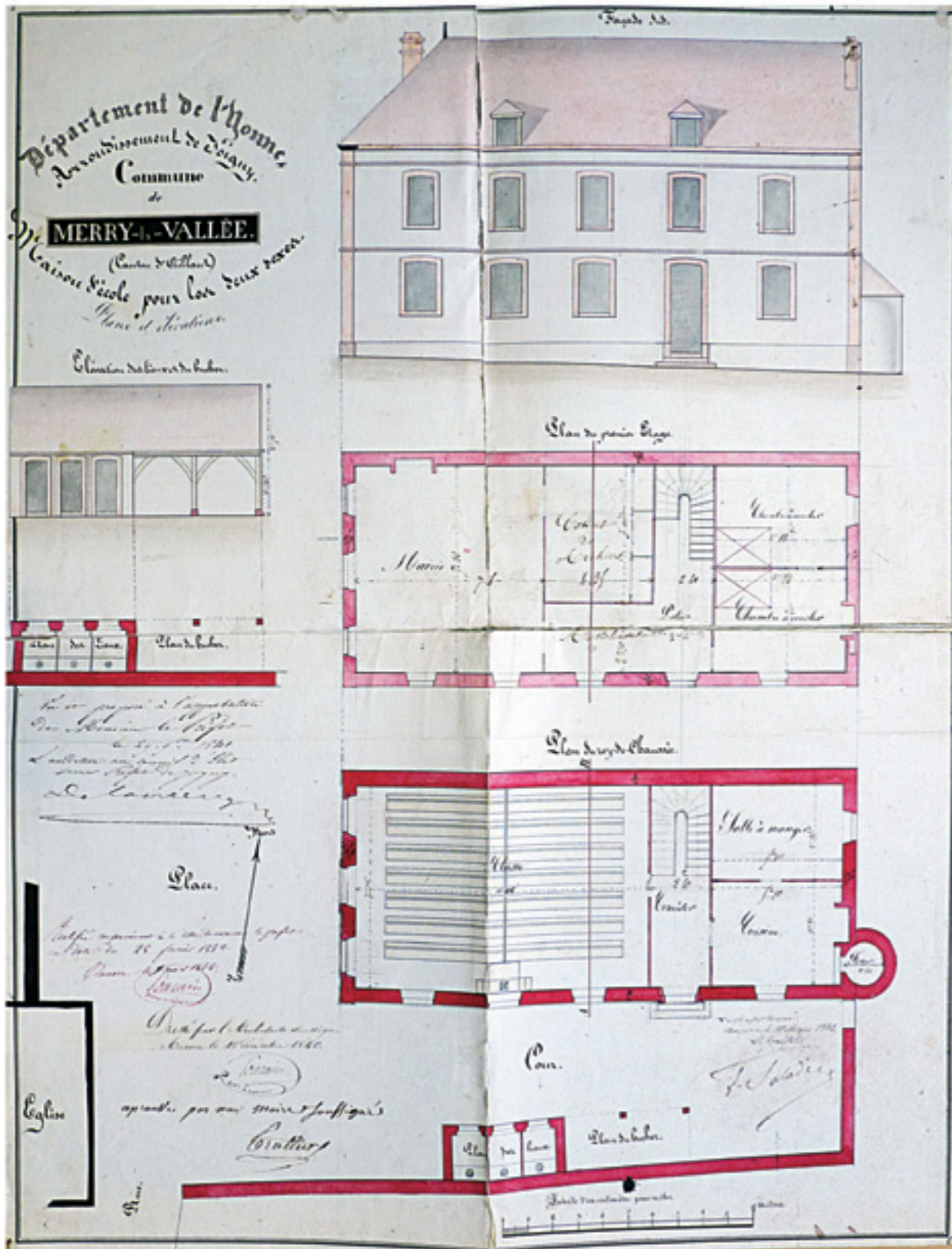
Archives départementales de l'Yonne. 2 O 2334.
Tous droits réservés.



Plan B :

Plan de masse de 1841

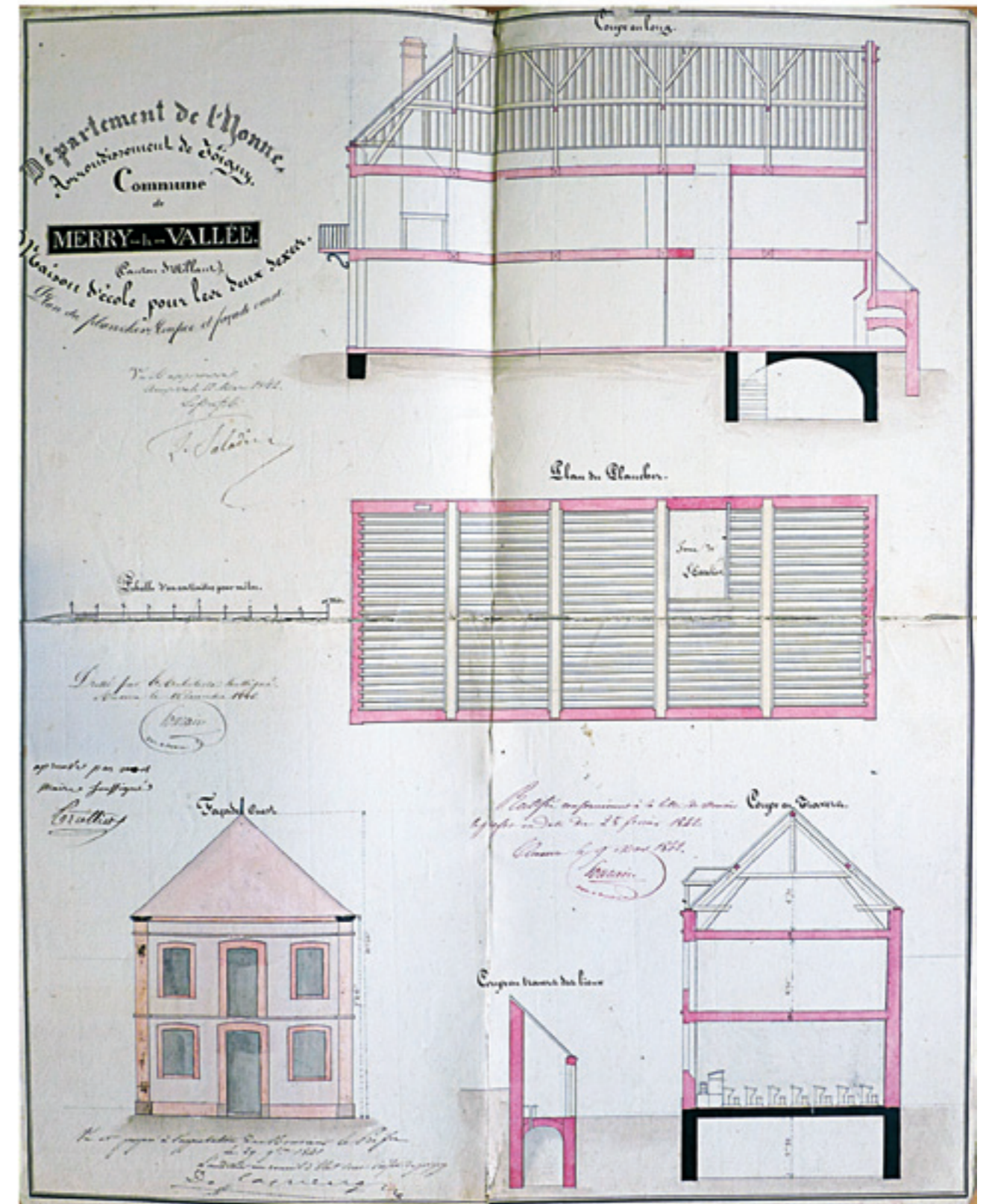
Archives départementales de l'Yonne. 2 O 2334.
Tous droits réservés.



Plan C : 1841/1842.

Maison d'école pour les deux sexes.
Plans et façades.

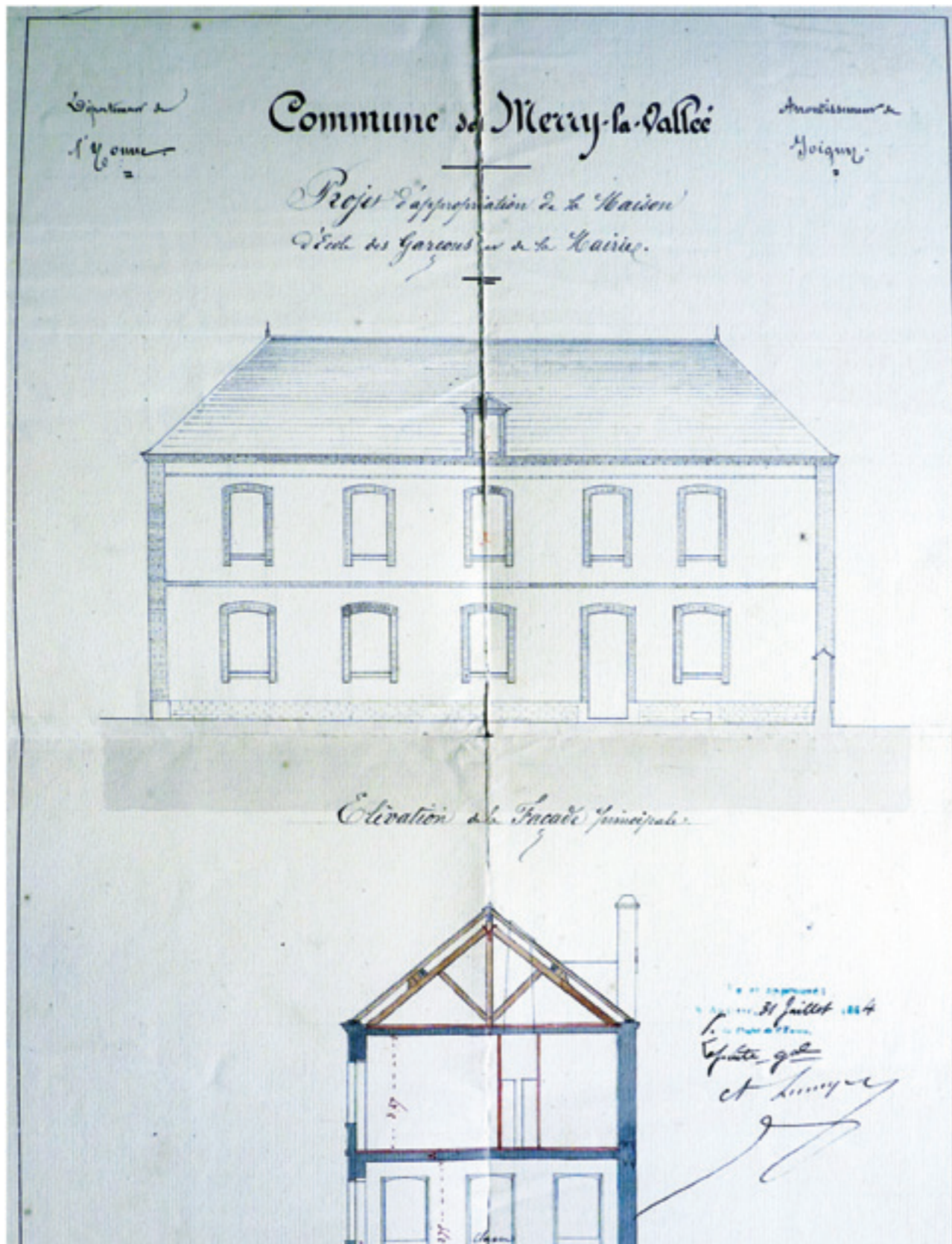
Archives départementales de l'Yonne. 2 O 2334.
Tous droits réservés



Plan D : 1841/1842.

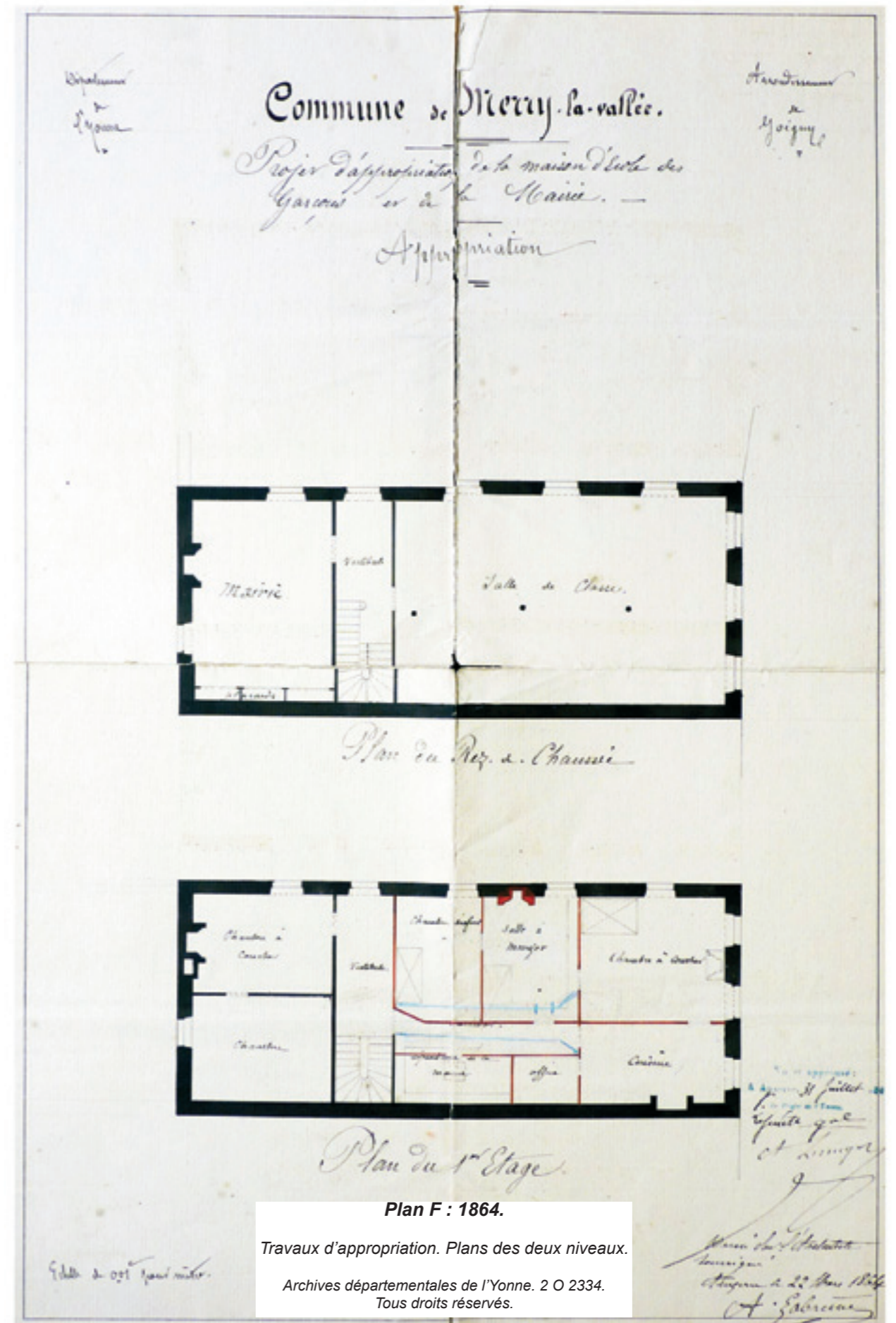
Maison d'école pour les deux sexes.
Planchers, charpentes, coupe et pignon ouest.

Archives départementales de l'Yonne. 2 O 2334.
Tous droits réservés



Plan E : 1864.

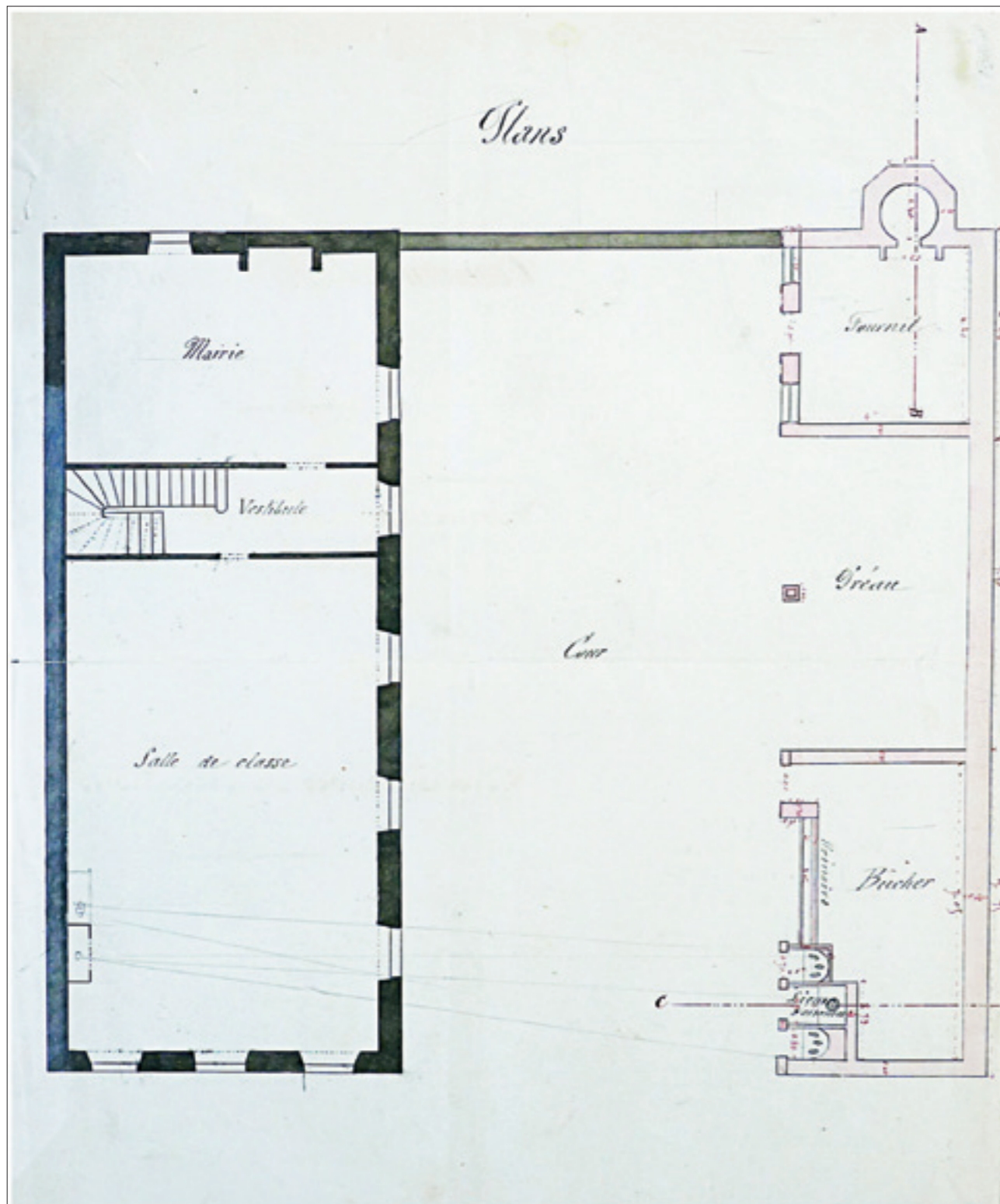
Travaux d'appropriation. Coupe et façade.
Archives départementales de l'Yonne. 2 O 2334.
Tous droits réservés.



Plan F : 1864.

Travaux d'appropriation. Plans des deux niveaux.

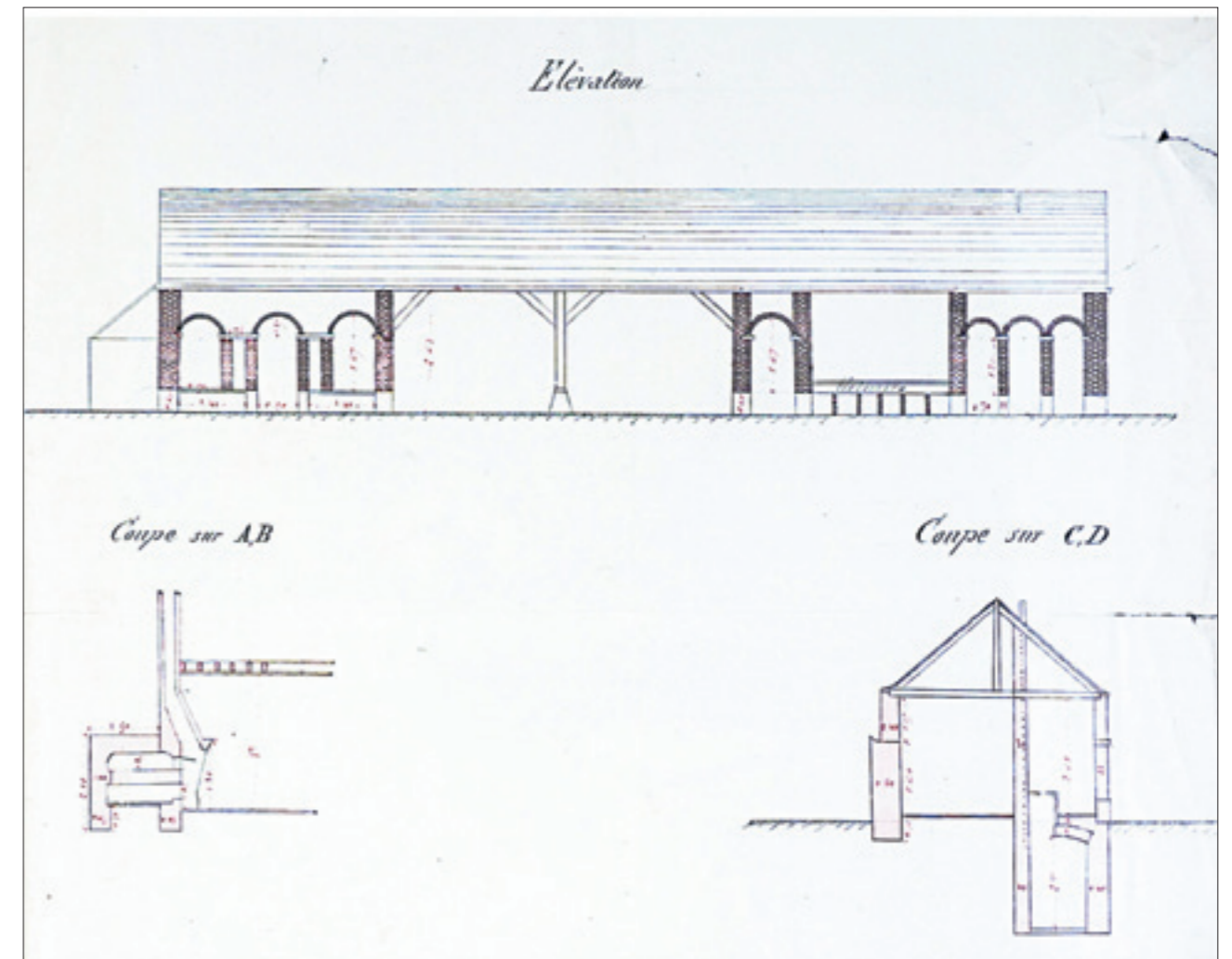
Archives départementales de l'Yonne. 2 O 2334.
Tous droits réservés.



Plan G : 1871.

Plan du nouveau préau.

Archives départementales de l'Yonne. 2 O 2334.
Tous droits réservés.



Plan H.

Elévation du nouveau préau-bûcher-lieux d'aisance.

Archives départementales de l'Yonne. 2O 2334.
Tous droits réservés.

(1) L'acte de vente recèle un "pataquès" notarial assez étrange. Rédigé par le notaire Grenet d'Aillant le 30 mars 1865, il est expliqué que cette maison provient de l'héritage de Toussaint Trotin son père (acte Précy à Chassy de 1838) lui-même l'ayant recueillie par héritage de Paul Michaut et Marie Laforge en vertu d'un partage passé par le notaire Serin d'Egleny en 1791. Ce qui est faux. C'est bien la parcelle B1029 qui est passée à la commune en 1865. Or cette parcelle qui appartenait à la veuve Trotin est passée à son fils Basile en tant que "terre" et la matrice cadastrale précise bien l'existence d'une "construction nouvelle" à compter de 1848 seulement, vendue en 1865 et démolie. C'est d'ailleurs pour cela que le plan cadastral de 1832 ne mentionne aucune construction sur la parcelle B 1029. Le notaire d'Aillant semble avoir rédigé l'acte en recopiant l'acte de 1838 qui concernait la maison de la parcelle B 1021 (voir extrait cadastral Aa) laquelle ne pouvait évidemment faire de l'ombre à la maison d'école !

INSTITUTEURS À MERRY ET LEUR FAMILLE

(d'après les recensements)

Recensement de 1836 :

Victor Théophile BERRY instituteur, 23 ans
Marie Gauthier sa femme 27 ans

Recensement de 1851 :

Jean Victor Théophile BERRY Instituteur, propriétaire, 37 ans
Marie Cécile GAUTHIER sa femme 42 ans
Victor Léon Marie, fils, 4 ans
Félicité Victor Marie Angélique fille, 14 ans
Philomène fille 11 ans
Augustine Marie Victorine fille 9 ans

Recensement de 1872 :

La Rue
Jean Théophile BERRY, ancien instituteur 58 ans
Marie GAUTHIER femme 62 ans
Philomène BERRY fille, Institutrice 32 ans
Eugène GRIMARD instituteur 40 ans
Héloïse BONJOUR sa femme 37 ans
Marie GRIMARD fille 16 ans
Colombe GRIMARD fille 10 ans
Hyacinthe fille 3 ans
Aglæe fille 2 ans

Réduire votre facture énergétique

Programme d'Etat

"Habiter mieux"



Une aide de l'état pour un logement économe et écologique

L'agence nationale de l'habitat (Anah) est chargée de la gestion d'un programme d'aide à la rénovation thermique (programme Habiter mieux) doté de 500 M€ pour la période 2010-2017. L'objectif national est d'aider 300 000 propriétaires occupants aux revenus modestes, éligibles aux aides de l'Anah, en situation de précarité énergétique, à financer les travaux les plus rentables pour diminuer les déperditions d'énergie et ainsi accroître leur pouvoir d'achat. Cette aide financière (Aide de Solidarité Ecologique) abonde la subvention classique de l'Anah.

Conditions d'éligibilité

Pour être éligible à ces deux aides cumulées, la performance énergétique du logement à l'issue des travaux doit être améliorée de 25% par rapport à l'état initial.

Les conditions de base pour bénéficier de ces aides sont :

- Un logement construit depuis plus de 15 ans
- Des travaux non commencés au dépôt du dossier et à réaliser par des entreprises
- Ne pas avoir bénéficié d'un prêt à taux zéro pour l'achat du logement dans les 5 dernières années
- Un revenu fiscal de référence (avis d'imposition année N-2, ligne 25) inférieur aux plafonds de ressources ci-dessous :

Nombre d'occupants	Ménage aux ressources très modestes	Ménage aux ressources modestes
1	8 394	11 614
2	13 066	16 985
3	15 712	20 428
4	18 357	23 864
5	21 013	27 316

Montant des aides

Le propriétaire occupant est accompagné d'un assistant à maîtrise d'ouvrage qui l'aide à monter le dossier.

Il effectuera l'évaluation énergétique du logement, élaborera un scénario de travaux permettant de diminuer de 25% les déperditions énergétiques du logement et recherchera des aides supplémentaires afin d'optimiser le financement des travaux.

Le taux de subvention de l'Anah sur les travaux de rénovation thermique peut varier de 20% à 30% avec un plafond de travaux de 20 000 € auquel s'ajoute l'ASE de 1600 € ainsi qu'une participation de 438 € à la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la délégation locale de l'Anah aux heures de permanences téléphoniques, du lundi au vendredi, de 8h45 à 11h45, au 03 86 48 41 40.

SPANC

Service Public d'Assainissement non Collectif

Les contrôles des installations individuelles d'assainissement prévus pour 2012 est reporté en 2013. Le SPANC de la fédération des eaux Puisaye-Forterre est victime de son succès.

Créé en 2005, il comptait alors 36 communes icaunaises. Aujourd'hui, ce service fédère 100 communes sur les départements de l'Yonne et de la Nièvre, soit 13 000 installations. Il doit maintenant faire appel à des sociétés privées pour effectuer les contrôles, ceux-ci sont obligatoires et il vous en coûtera 60 €. Une réunion publique d'information est programmée courant avril 2013 à Merry-la-Vallée où seront détaillées les modalités pratiques de l'intervention.

Le diagnostic technique

Depuis le 1er janvier 2011, pour toute vente immobilière, le propriétaire d'une habitation concernée par l'assainissement non collectif doit présenter un rapport de contrôle. S'il existe un contrôle daté de moins de trois ans, il suffit de joindre une copie de ce rapport au notaire. Dans le cas contraire, le responsable de la vente doit contacter le SPANC pour effectuer ce contrôle sur place. Le coût du diagnostic s'élève à 128,40 €.

La réhabilitation

Au-delà du simple diagnostic, les contrôles visent la remise aux normes des installations les plus polluantes. La priorité sera donc accordée aux installations présentant des risques pour la santé ou l'environnement. On ne peut que s'en féliciter car le contenu de certains fossés de la commune est peu sympathique... sans oublier les odeurs qui s'en dégagent !

Pour les installations neuves ou réhabilitées, le SPANC contrôle la conception et la réalisation de l'assainissement. Des formulaires sont disponibles en mairie pour vous aider dans vos démarches.

Les délais

Après le contrôle, si l'installation n'est pas conforme, le propriétaire doit faire réaliser les travaux dans les quatre années qui suivent.

Lors de ventes immobilières, si l'installation n'est pas conforme, les travaux doivent être réalisés dans l'année suivant la vente.

L'agrément des vidangeurs

Désormais, l'activité des vidangeurs est encadrée pour assurer une bonne gestion et une traçabilité du devenir des vidanges. Nous vous rappelons que seul un entretien régulier de votre installation permettra d'assurer un fonctionnement correct, donc sa longévité.

Pour en savoir plus : www.developpement-durable.gouv.fr/de-nouvelles-regles-pour-l.html ou contacter votre SPANC – 89130 Toucy 03 86 44 80 10 ou spancintersyndicat@wanadoo.fr

Retraits-gonflements des sols argileux

Notre commune classée en zone à risque

En 2012, dans le cadre des plans de prévention des risques naturels (PPRN), certaines communes de l'Yonne, dont la nôtre, ont été classées en zone à risque concernant les aléas du retrait-gonflement des sols argileux. Un arrêté préfectoral en date du 20 juillet porte obligation d'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur ce risque naturel.

Peu spectaculaire, le retrait-gonflement des sols argileux concerne la France entière et constitue le second poste d'indemnisation des catastrophes naturelles affectant les maisons individuelles. Il se caractérise par des fissures plus ou moins importantes en période de sécheresse. Il concerne surtout les maisons récentes construites à moindre coût, avec des structures légères et peu rigides appuyées sur des fondations superficielles.

Obligations

Il en résulte deux obligations distinctes :

- 1 - Informer par écrit l'acquéreur ou le locataire des sinistres ayant affecté le bien et ayant donné lieu au versement d'une indemnité au titre des catastrophes naturelles.
- 2 - Informer par écrit l'acquéreur ou le locataire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) sur la situation du bien au regard des risques naturels visés par un plan de prévention des risques prescrit.

Ces obligations ayant été portées à la connaissance des notaires, ces derniers se chargeront probablement de l'information auprès des acquéreurs de biens immobiliers. Cet arrêté n'impose néanmoins aucune obligation pour la construction sur un sol argileux. C'est au constructeur de prendre ses responsabilités.

Pour le bâti neuf

- Les mesures préventives sont les suivantes :
- des fondations adéquates (profondes et armées)
 - de préférence un vide sanitaire ou sous-sol
 - un chaînage horizontal
 - un chaînage vertical des murs porteurs
 - éloigner tout élément de nature à provoquer des variations hydriques (arbre, haie, drains, pompe)
 - entourer la maison d'un large trottoir ou de géomembrane enterrée

G.P.

Pour en savoir plus, Cartographie et infos : www.argiles.fr et le site de la DDT Yonne Dossier départemental des risques : www.yonne.pref.gouv.fr Ma commune face aux risques : www.prim.net

Etat civil 2012

Nos joies et nos peines...

NAISSANCES

Maëlys BARDOT, née le 19 novembre 2011
de Nicolas BARDOT et Charlène ROY

Lysie ROGER, née le 3 janvier 2012
de Etienne ROGER et Céline JOLLIN, les Grangées

MARIAGES

Wilfrid QUERO et **Marie PERDRIAT**
Le 7 janvier 2012, les Noues

NOUVEAUX ARRIVANTS

Bonfillou Adrien et Dyens Jennifer,
2 Creuzilles

Boureaux Kévin et Roze Chloé,
27A le Chêne

Roux Thibault et Caroline Veillard,
5B chemin des Vignes

Boivin Hugues et Petit Christine,
21 rue de Toucy

M. et Mme Fortunier Pascal,
6 le Crot

DÉCÈS

Jeannine BARDOT née PREVOST
Décédée le 6 décembre 2011 à Auxerre
Née le 23 janvier 1927 à Merry

Georgine JOLIVET née BONFILLOU
Décédée le 6 mars 2012 à Auxerre
Née le 9 juillet 1928 à Merry

Guy BARDOT
Décédé le 16 mars 2012 à Joigny
Né le 10 juin 1920 à Villemer

Roland SCHUFFENECKER
Décédé le 1er avril 2012 à Merry
Né le 29 octobre 1938 à Manom (Moselle)

Denis ROULIN
Décédé le 22 juin 2012 à Auxerre
Né le 12 avril 1954 à Marigny-sur-Yonne (58)

Séverina (dite Adeline) BONFILLOU
née BRUNIER
Décédée le 25 octobre 2012 à Auxerre
Née le 21 août 1930 à Aoste (Italie)

Jean Pierre MIGNARD
Décédé le 18 novembre 2012 à Auxerre
Né le 19 août 1927 à Paris



TRANSCRIPTION DE DÉCÈS:

Suzanne MAISON
Décédée le 7 mai 2012 à Joigny
Née le 19 mai 1920 à Merry

Gilles BARDOT
Décédé le 24 novembre 2011 à
Champcueil (Essone)
Né le 9 janvier 1938 à Merry au Crot



Vœux de la municipalité 2012 – Le bouquet offert aux nouveaux arrivants



Le vieux poirier de Normandie

**LA MUNICIPALITÉ
VOUS PRÉSENTERA
SES VŒUX LE :**

**SAMEDI 5 JANVIER 2013
À 16H30**

SALLE DES FÊTES

Football à 7 UFOLEP - Groupe D

Saison 2012-2013

L'Association de la Jeunesse Mer-
rillonne a besoin de vos encourage-
ments le dimanche matin au stade
Albert Bénéton, à partir de 9h45, pour
gagner ses matchs. Venez nombreux !

Le président de l'AJM,
Thierry Pinas

Championnat à domicile

11^e journée : 10/02/13
Merry – Piedalloues 2
13^e journée : 03/03/13
Merry – FMC Sens
16^e journée : 28/04/13
Merry – Sergines
18^e journée : 26/05/13
Merry – Bussy-en-Othe

Coupe à domicile

11/11/12
03/02/13
10/03/13

NOS ARTISANS



LE GALOPIN
Restaurant - Traiteur
Cuisine Traditionnelle et Gastronomique

6 Place Henri Chamvres
89110 MERRY LA VALLEE
03 86 73 22 46

www.legalopintraiteur-gite-89.fr



Patrix
COMMUNICATION
GRAPHIQUE

03.86.73.03.32 / 06.73.39.96.62
www.patrix-communication-graphique.com

ARTISAN MAÇON

M. LAZZARI

RÉNOVATION COUVERTURE CARRELAGE
AMÉNAGEMENT DE COMBLES

Tel./Fax : 03 86 73 66 38

6, rue des Huchons - 89110 MERRY la VALLÉE
SIRET 429 688 741 00019 - APE 452V



DR Multi Services Rural

*Création et entretien de parcs et jardins. Clôtures
Abattage et élagage à risque. Préparation de sols
Taille de haies et de fruitiers
Tondobroyage. Gyrobroyage. Traitement / herbicide...
Engazonnement. Scarification*

Le Crot - 89110 MERRY - LA - VALLÉE
Tél./Fax: 03 86 73 03 57
siren : 413 421 819 RIM 800

FAISANDERIE DES TREMBLATS

Yohan et Virginie HIPPOLYTE

Les Tremblats Tel: 03 86 73 62 55

89110 Merry-la-Vallée

Elevage sous contrôle sanitaire N° 89-56

RENSEIGNEMENTS UTILES

SECRETARIAT DE MAIRIE

HEURES D'OUVERTURE
AU PUBLIC

Lundi : de 15 h à 17 h
Vendredi : de 15 h à 17 h

Si ces horaires sont incompatibles avec
votre travail, prendre un rendez-vous

MAIRIE

Téléphone mairie : 03 86 73 64 66
Adresse e-mail : mairie.merry@wanadoo.fr

CABINET MEDICAL

Docteur PINAS Thierry: 03 86 73 02 92
POURRET Marie Claude: 03 86 73 09 62

RAPPEL ARRÊTÉ PRÉFECTORAL HORAIRES POUR TONDEUSES

Jours ouvrables :
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Samedis :
de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés :
de 10h à 12h et de 16h à 18h

Ces horaires sont valables pour les concerts
de tondeuses mais aussi pour tous les travaux
domestiques susceptibles de générer des nui-
sances dans le voisinage.

A chacun de faire des efforts à l'entretien des
bonnes relations de voisinage...
En somme, un savant dosage entre tolérance et
rigueur, bruit occasionnel et non respect systéma-
tique des règles de savoir-vivre.